



# Accès au financement pour les producteurs d'agroforesterie Ecookim

Rapport d'étude de cadrage

# Accès au financement pour les producteurs d'agroforesterie Ecookim

Rapport d'étude de cadrage

## **Client**

IDH, Ecookim

## **Auteurs**

Sonja Klein

Armand Diamidia

Dr. Katalin Solymosi

**Date:** Janvier 2021

## Contenu

Liste des tableaux.....	iv
Résumé.....	1
1 Introduction et Objectif du rapport.....	3
2 Le cacao en Côte d'Ivoire aujourd'hui.....	4
3 L'accès au financement pour les acteurs agricoles.....	6
3.1 Etat des lieux.....	6
3.2 Types de financement par les banques locales.....	8
3.3 Réglementation financière pertinente pour le financement de l'agroforesterie.....	9
4 Besoins de financement et capacités.....	10
4.1 Aperçu.....	10
4.2 Besoin de financement au niveau producteur.....	11
4.3 Niveau Coopérative.....	13
4.4 Niveau Ecookim.....	15
4.5 Besoin de financement spécifique en matière d'agro-forestière.....	16
5 Capacités de remboursement et facteurs limitatifs.....	18
5.1 La capacité de remboursement - mises en garde.....	18
5.2 Niveau producteurs.....	18
5.3 Niveau Coopératives.....	22
5.4 Niveau Ecookim.....	24
6 Schéma de financement potentiel.....	25
6.1 Hypothèse 1: Coopérative comme emprunteur principal.....	25
6.2 Hypothèse 2: Coopérative comme Co-emprunteur avec Ecookim.....	26
6.3 Hypothèse 3: Ecookim en tant qu'emprunteur unique.....	27
6.4 Hypothèse 4: Participation d'une institution financière locale.....	29
6.5 Résumé.....	31
7 Identification du porteur du crédit.....	31
8 Montant éventuel du Pret.....	34
9 Recommandations.....	34
9.1 Pour Ecookim.....	34
9.2 Pour IDH (LDN TAF).....	35
9.3 Pour LDN Fund.....	36
10 Annexes.....	37

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1: L'offre de crédit par nature de débiteur	6
Tableau 2: L'offre de crédit par objet de crédit	7
Tableau 3: L'offre de crédit par durée de crédit	7
Tableau 4 : Détermination de la capacité de remboursement du producteur	19
Tableau 5: Comparaison entre la littérature et les données agricoles réelles	20
Tableau 6 : Détermination de la capacité de remboursement d'une Coopérative	21
Tableau 7: Volume de cacao commercialisé	23
Tableau 8: Comptes de résultat	23
Tableau 9: Primes perçues	24
Tableau 10: Points clés et condition préalable pour le financement	26
Tableau 11 : Structuration en 8 catégories de producteurs	32
Tableau 12 : Schémas de financement possibles pour Coopératives et ses producteurs	33

## RESUME

---

L'objectif de cette étude est d'évaluer la possibilité d'une mise en place d'un projet de financement commercial par Land Degradation Neutrality Fund (LDN) au profit de l'Union Inter-régionale de Sociétés Coopératives Kimbê (Ecookim Coop-Ca ou Ecookim). LDN Fund sera en charge de la mise en place technique et sera assisté à travers une facilité d'assistance technique gérée par l'IDH. En outre, Ecookim profitera directement d'une assistance technique afin de développer une documentation soutenant l'accès à financement du LDN Fund. Par ailleurs, ces appuis techniques devront contribuer à une structuration adéquate de ce financement commercial à mettre en place afin de répondre aux besoins de financement au niveau (i) d'Ecookim, (ii) des coopératives et (iii) des producteurs associés. Un tel financement vise à renforcer la production de cacao, à augmenter la rentabilité bord champs et, à terme, à transformer les systèmes de production de cacao existants en systèmes agroforestiers bien adaptés.

À cette fin, le Consultant a d'abord analysé les financements actuellement disponibles sur le marché bancaire en Côte d'Ivoire. Seulement 8% des crédits accordés par les banques sont au profit des secteurs agricoles dont 69% à court terme. Les banques n'acceptent donc pour l'instant aucun risque de production ou de récolte. En l'absence d'alternatives, les exportateurs préfinancent directement les grands producteurs ou groupements de producteurs à travers leurs coopératives. Ces financements sont généralement limités aux activités commerciales, souvent par la fourniture d'intrants. Les exportateurs sont remboursés en matière, c'est-à-dire par la livraison de cacao. À l'heure actuelle, les banques locales ne financent pas les coûts de production au niveau des exploitations. D'ailleurs, elles ne sont pas équipées pour analyser un risque de crédit issu de la production agricole. Un financement adapté au profit des coopératives et/ou des producteurs paraît urgent et justifie donc une intervention par le LDN Fund.

Le Consultant a analysé à la fois les besoins de financement et la capacité de remboursement des parties prenantes impliquées à trois niveaux : (i) Ecookim, (ii) coopératives membres et (iii) producteurs sélectionnés. Ecookim se présente comme partenaire solide avec une capacité confirmée d'engager des prêts à long terme afin de les mettre en place au profit des coopératives tout en respectant les modalités préalablement convenues avec le bailleur. Dans ce sens, Ecookim assume un rôle de catalyseur et son engagement rassure davantage les institutions financières. Dans cette perspective, il est très probable qu'Ecookim et certaines coopératives membres devraient agir en tant que co-emprunteurs pour la structuration financière appropriée.

Au niveau des coopératives, le Consultant, assisté par les responsables d'Ecookim, a identifié cinq coopératives membres avec potentiel d'agir en tant que co-emprunteurs selon leurs capacités techniques et financières : ECOJAD, CAPEDIG, ROCHER, KAPATCHIVA, COOPASID étant les plus prometteuses pour une éventuelle coopération financière. Au sein de ces cinq coopératives, en prenant en compte le revenu issu du cacao et le revenu issu des autres cultures de rente, seulement 33.33% des producteurs semblent en mesure de pouvoir servir un financement sans déséquilibrer leur budget familial et sans recours à des interventions extérieures (par exemple des dons).

Ainsi, un éventuel plan de financement devrait tenir compte de ces analyses et constats. Dans un premier temps, il s'agit de garantir un financement attractif soutenant ce tiers des producteurs de cacao jugé éligible au financement au stade actuel tout en soutenant ou encore améliorant

leur rentabilité. Cela devrait assurer une couverture de leurs besoins de financement des intrants de qualité et matériel de travail. Dans un deuxième temps, il est proposé d'évoluer évoluez vers un financement à plus long terme permettant la transformation des systèmes agricoles. Ceci, une fois que les producteurs font preuve de réaliser, de façon continue, une rentabilité nécessaire de sécuriser le service d'une dette. Les agriculteurs n'arrivant pas au stade actuel à réaliser une rentabilité adéquate ont besoin de recevoir des types de soutien financier non commercial (donc non remboursable) afin d'améliorer leur rentabilité y compris des appuis technique en vue de renforcer leurs pratiques agricoles.



# 1 INTRODUCTION ET OBJECTIF DU RAPPORT

---

La production agricole en Côte d'Ivoire se réalise sur des superficies de plus en plus grandes et souvent dans les aires protégées. Cette situation a un impact important sur l'environnement et la biodiversité. De plus, les vergers cacaoyers ont pris de l'âge et les exploitants agricoles font recours à la création de nouvelles superficies agricoles et à l'utilisation accrue d'intrants chimiques afin d'accroître leur production. Ces techniques fortement utilisées portent naturellement un coup à l'environnement et à la biodiversité et commencent à inquiéter les chocolatiers et à peser sur les relations entre clients et fournisseurs. A l'effet de réduire ces impacts, les chocolatiers encouragent les organisations de producteurs à pratiquer une agriculture responsable et durable afin de continuer à leur faire confiance par le biais des contrats de commercialisation.

L'Union Inter-régionale de Sociétés Coopératives Kimbê (Ecookim Coop-Ca) a été fondée en 2004 avec 4 coopératives. En 2020, Ecookim Coop-Ca regroupe 29 coopératives dont 26 coopératives café-cacao, dont 15 certifiées (Fairtrade, UTZ, Rainforest Alliance et Biologique) et 3 coopératives anacarde. L'Union compte à ce jour 29 487 producteurs de café-cacao géo-référencés et 1541 producteurs de cajou. Ecookim est parfaitement positionné pour porter à l'attention des exploitants agricoles les options de culturales responsables et durables.

Dans un contexte écologique détérioré, il convient pour des entités comme Ecookim de proposer à ses exploitants agricoles comme une nouvelle approche plus adoptée afin de leur permettre de pratiquer une agriculture qui tienne compte des superficies disponibles et préserve la biodiversité. Cette approche introduite auprès des producteurs membres depuis un certain nombre d'années, devrait favoriser le développement d'une nouvelle génération d'Exploitants Agricoles et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et également à l'accroissement des revenus des Producteurs.

Le présent rapport, commandé par le Sustainable Trade Initiative (IDH) et le Land Degradation Neutrality Fund (LDN Fund), vise à soutenir l'établissement d'un tel programme en collaboration avec Ecookim. Dans ce qui suit, nous présentons un aperçu de la situation actuelle de la filière cacao en Côte d'Ivoire (chapitre 2) et de l'accès au financement des producteurs agricoles dans leur ensemble (chapitre 3). Nous avons structuré notre analyse financière en deux parties et l'avons conduite au niveau des producteurs, de la coopérative et de l'entreprise (Ecookim): évaluation des besoins financiers (chapitre 4); et les capacités de remboursement d'un prêt potentiel (chapitre 5). Nous présentons ensuite cinq configurations différentes pour un plan de financement potentiel sur la base de notre analyse financière (chapitre 6) et concluons par des recommandations pour tous les partenaires impliqués (chapitre 7).

L'analyse complète des capacités au niveau coopératif, et une liste des coopératives visitées se trouve dans l'annexe, ainsi que les questionnaires utilisés.

## 2 LE CACAO EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI

---

La production ivoirienne dépassé 2 millions de tonnes de cacao représentant environ 40% de la production mondiale en 2019 (FAOSTAT). La filière cacao mobilise près de 1 million de producteurs avec dans l'ensemble près de 6 millions de personnes qui sont directement ou indirectement employées en Côte d'Ivoire par cette importante filière représentant plus qu'un quart de la population ivoirienne. Ainsi, la filière assume un rôle important sur le plan économique ivoirien : Elle fournit environ 14% au PIB et un tiers des revenus d'exportation du pays contribuant avec environ 10% au budget de l'État (Banque Mondiale 2019).

La filière cacao a traversé plusieurs réorganisations. C'est le Conseil de Régulation, de Stabilisation et Développement de la filière Café-Cacao (« *Conseil du Café-Cacao* » ou « CCC ») qui a été créé fin 2011 et qui est aujourd'hui en charge d'établir les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao. La tutelle du Conseil du Café-Cacao est assurée par le Ministère de l'Agriculture sur le plan technique et par le Ministère de l'Economie et Finances sur le plan financier. Dans sa mission, le CCC accorde, pour chaque campagne, des contrats d'achat et d'exportation aux acteurs nationaux et internationaux.

Le cacao est vendu par les producteurs aux acheteurs agréés, y compris les coopératives, pendant la campagne principale (octobre-mars) et la campagne intermédiaire (avril-juin). Bien que la production nationale ait été en hausse, le rendement est resté sur un niveau relativement bas estimé entre 450 à 550 kg par hectare. Selon un rapport de la Banque Mondiale (2019)<sup>1</sup>,

*« L'augmentation de la production de cacao a été le résultat d'une extension massive des surfaces cultivées plutôt qu'une hausse généralisée des rendements avec des modes de production qui n'ont guère évolué au cours des années ».*

Jusqu'au jour, il reste difficile de calculer les rendements effectivement réalisés en raison d'un manque de connaissance des superficies réelles, de la densité par hectare, de l'âge des caooyers et des exploitations.

Selon le rapport de la Banque Mondiale, « *les producteurs ivoiriens ont pu étendre leurs plantations à très peu de frais, en bénéficiant de la fertilité naturelle des terres forestières vierges, et donc de la possibilité de garder leurs coûts de production très bas tout en optimisant leur facteur limitant (le travail) et en affirmant leurs droits fonciers sur les terres mises en valeur* ». Ainsi les exploitants ont agrandi au fur et à mesure leurs superficies plantées pendant des décennies à moindre coûts et avec peu de maîtrise technique résultant aujourd'hui en plus d'un million de petites exploitations. Ce développement, combiné avec une exploitation grandissante du bois et une politique de laisser-faire des autorités ivoiriennes a contribué à une réduction désastreuse de la forêt ivoirienne, notamment des aires protégées qui sauvegardent la biodiversité.

Ces petites exploitations manquent de plus en plus de rentabilité. Les terres sont de plus en plus épuisées. L'utilisation du matériel végétal peu contrôlé combinée avec des mauvaises pratiques agricoles (dont notamment un manque d'ombrage) et un entretien insuffisant des vergers contribuent à ce développement. Le producteur n'a pas ou peu d'accès au financement pour rem-

---

<sup>1</sup> Link : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/277191561741906355/pdf/Cote-dIvoire-Economic-Up-date.pdf>



placer ses vergers vieillissants ou pour acheter des intrants de qualité. Sans traitement phytosanitaire adéquat, le nombre des vergers sous menace de maladies, notamment le Swollen Shot augmente.

A cette situation déjà assez précaire s'ajoute maintenant la menace du changement climatique. Selon les experts, les zones propices à la culture du cacao devraient se réduire considérablement d'ici 2050, des régions telles que les Lagunes et le Sud-Comoé sont même menacées de disparition (par exemple Schrot et al 2016<sup>2</sup>).

Dans ces conditions, le projet proposé est très important pour qu'Ecookim puisse poursuivre et renforcer davantage son rôle de leader du secteur. Avec un volume annuel exporté d'environ 45.000 tonnes de fèves de cacao en moyenne, Ecookim se trouve parmi les leaders ivoiriens, sachant qu'environ 2/3 de la production ivoirienne est exportée ou transformée par les multinationaux, notamment le leader mondial Cargill. Ecookim, depuis sa création, accompagne ses coopératives et producteurs associés en assurant la traçabilité de la production et de la commercialisation des fèves exportées. Aujourd'hui, tout cacao commercialisé dans son réseau est certifié, ce qui permet aux producteurs de toucher des primes importantes. Ainsi, Ecookim a développé des relations d'exportation avec plusieurs grands chocolatiers internationaux, notamment Ferrero, Mars et Tony's Chocolonely. C'est avec ces partenaires qu'Ecookim engage des projets importants au niveau social, technique et financier tout en renforçant l'activité agricole et aussi le bien être des producteurs. Tout programme de financement durable réussi avec la participation d'Ecookim aura donc un effet multiplicateur dans l'ensemble du secteur.

---

<sup>2</sup> Link : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969716304508>

## 3 L'ACCES AU FINANCEMENT POUR LES ACTEURS AGRICOLES

### 3.1 Etat des lieux

Le secteur bancaire en Côte d'Ivoire se trouve en forte croissance avec actuellement 25 banques et 2 établissements financiers. A cela s'ajoutent plus de 50 organisations de microfinances ou structures financières décentralisées (SFD). Contrairement à ce fort développement, le taux de bancarisation reste en dessous de 20%, c'est-à-dire moins de 20% de la population ivoirienne dispose d'un compte bancaire. La proportion des acteurs agricoles dans le taux de bancarisation est encore très marginale et confirme la faible part des financements consentis au monde agricole.

Sur la base des utilisations de crédits déclarés par les banques à la centrale des risques fin décembre 2017, **environ 8% des crédits accordés par les banques sont au profit des secteurs agricoles dont 69% à court terme**. Bien que les profits des exploitants agricoles aient augmenté, cette part est encore trop faible par rapport à l'importance de ce secteur dans le contexte national.

Le niveau de crédits accordés aux producteurs ou aux groupements de producteurs par les banques commerciales reste faible avec moins de 1% des crédits accordés par les banques : Une première analyse est réalisée sur la base des statistiques publiées par la BCEAO en Mars 2020<sup>3</sup> voir *tableau 1*). Les crédits accordés par les banques commerciales au profit des coopératives et groupements villageois représentent moins de 1% de l'offre de crédit. Parmi les crédits accordés aux particuliers, s'élevant à environ 21%, pourraient se retrouver des crédits accordés aux grands exploitants agricoles.

**Tableau 1: L'offre de crédit par nature de débiteur**

Par nature du débiteur (en milliards de XOF)	2016	2017	2018	2019	2019 (%)
État et organismes assimilés	175,0	353,0	345,7	195,5	4,0
Particuliers	687,2	503,1	792,0	1 104,2	20,9
Clientèle financière	50,4	10,7	14,7	7,3	0,1
Sociétés d'État et EPIC	55,6	166,7	65,1	253,3	4,8
Assurances – Caisses de retraite	4,0	30,2	22,1	26,2	0,5
Entreprises privées (secteur productif)	2 498,3	2 449,0	2 697,1	2 547,5	48,3
Entreprises individuelles	763,8	948,9	1 243,7	965,2	18,3
Coopératives et groupements villageois	10,4	10,2	5,2	7,9	0,1

<sup>3</sup> BCEAO (2019) : Rapport sur les conditions des banques UEMOA ; <https://www.bceao.int/sites/default/files/2020-05/Rapport%20sur%20les%20conditions%20de%20banque%20dans%20l%27UEMOA%20-%202019.pdf>

Divers	26,4	6,0	131,8	154,7	2,9
Personnes des banques	97,5	18,2	26,2	13,3	0,1
<b>Total</b>	<b>4 368,5</b>	<b>4 496,0</b>	<b>5 343,8</b>	<b>5 275,2</b>	<b>100,0</b>

Source: BCEAO 2019

L'agriculture ne se retrouve pas directement comme objet de financement (voir Tableau 2). Ce sont plutôt les activités d'exportation regroupant certaines filières telles que les filières café-cacao, anacarde, coton, hévéa, palmier à l'huile et fruits (ananas, banane, mangue) qui sont financés par les banques.

**Tableau 2: L'offre de crédit par objet de crédit**

Par objet de crédit (en milliards de XOF)	2013	2014	2015	2016	2016 (%)
Habitation	38,1	13,0	41,0	36,4	0,8
Exportation	7,6	140,7	11,6	12,4	0,3
Équipement	183,5	236,2	390,0	352,7	8,1
Consommation	380,4	337,2	860,6	1 185,5	27,1
Trésorerie	1 843,0	2 346,2	2 528,0	2 171,7	49,7
Autres	287,9	305,2	454,9	609,7	14,0
<b>Total</b>	<b>2 740,5</b>	<b>3 378,7</b>	<b>4 286,2</b>	<b>4 368,5</b>	<b>100,0</b>

Source: BCEAO

Une analyse des durées des crédits accordés (voir Tableau 3) démontre que la majorité des crédits accordés est de très courte durée : Environ 60% des crédits accordés par les banques sont d'une durée inférieure ou égale à 3 mois. **Uniquement 22% des crédits accordés en 2019 sont d'une durée supérieure à 2 ans y compris 8,5% des crédits à une durée supérieure à 5 ans.** Les banques commerciales semblent assez réticentes à accorder des crédits pour les investissements.

**Tableau 3: L'offre de crédit par durée de crédit**

Par durée de crédit (en milliards de XOF)	2013	2014	2015	2016	2016 (%)
≤ 1 mois	1 012,3	1 011,7	1 138,2	1 442,4	33,0
> 1 mois et ≤ 3 mois	851,6	1 167,1	1 733,7	1 173,8	26,9
> 3 mois et ≤ 6 mois	152,7	233,0	219,1	310,3	7,1
> 6 mois et ≤ 1 an	144,3	157,8	237,3	304,1	7,0
> 1 an et ≤ 2 ans	87,9	119,4	148,8	161,8	3,7
> 2 ans et ≤ 5 ans	381,4	533,4	604,7	601,5	13,8
> 5 ans et ≤ 10 ans	101,6	141,9	166,2	286,2	6,5
> 10 ans	8,7	14,3	38,1	88,2	2,0
<b>Total</b>	<b>2 740,5</b>	<b>3 378,7</b>	<b>4 286,2</b>	<b>4 368,5</b>	<b>100,0</b>

Source: BCEAO

## 3.2 Types de financement par les banques locales

Ce sont notamment les exportateurs de fèves de cacao qui bénéficient des crédits de campagne sur plusieurs mois. Dans les portefeuilles des banques commerciales, ces financements de crédit de campagne représentent la majorité par rapport aux crédits accordés aux acteurs agricoles. Ces crédits sont sécurisés par un nantissement portant sur les fèves de cacao stockées dans des magasins, souvent sous control d'un tiers détenteur. Les banques exigent aussi une domiciliation des recettes de ventes (devises) et, selon la qualité du client, elles demandent l'approvisionnement d'un DAT pour une partie du montant de crédit. Ainsi il faut noter que **les banques n'acceptent donc pour l'instant aucun risque de production ou de récolte** et ne financent pas le besoin des producteurs agricole en matière d'intrants. Ce n'est qu'après la récolte, une fois que le produit (stock de cacao) est disponible, que les banque sont prêtes à financer des exportateurs avec comme garantie un nantissement des stocks de produits.

Rares sont les groupements de producteurs qui ont accès au financement bancaire. **Certaines banques, notamment la SIB et la BACI, travaillent avec des exportateurs afin de développer des schémas de financement d'intrants à court terme.** Des discussions sont aussi en cours pour le développement des schémas de financement à moyen terme permettant l'amélioration des plantations cacaoyères. Après différentes communications du CCC concernant la suspension de la mise à disposition du matériel végétal amélioré, ces activités ont été interrompues.

La SIB, en coopération avec certains exportateurs y compris Ecookim a mis en place un système de leasing de camion au profit des coopératives. Aucun schéma d'investissement d'une durée de plus de 3 ans n'a été testé.

Apart des activités des banques commerciales, c'est notamment la microfinance ADVANS Côte d'Ivoire qui s'engage depuis plusieurs campagnes dans le financement des coopératives de cacao: **Ensemble avec leur partenaire technique Callivoire, ADVANS a développé un produit de crédit avec les coopératives agissant comme prêteur.** A travers leurs coopératives, ADVANS a pu bancariser environ 30 000 producteurs de cacao. La microfinance BAOBAB (ancien MICRO-CRED) finance également les coopératives café-cacao touchant environ 3 000 producteurs. Le financement est accordé en matière (produits phytosanitaires, engrais) pour une campagne (6-9 mois).

Le remboursement de ces crédits est assuré à travers des contrats de vente engagés entre coopérative et exportateur(s). A noter que c'est la coopérative qui peut proposer la contrepartie. Normalement, ce sont les exportateurs qui introduisent les schémas auprès des banques pour le financement du besoin en intrants au profit des coopératives. Le schéma développé par ADVANS contribue à augmenter le niveau d'autonomie commerciale au profit des coopératives. **Avec un taux de recouvrement de presque 100% sur les 3 dernières campagnes, le fonctionnement de cette approche semble confirmé.**

Par la suite, ADVANS a introduit un crédit d'une durée de 2 ans qui permet aux coopératives l'achat de camions avec un échéancier étendu sur 2 campagnes de cacao. Lors de la campagne 2018/2019, ADVANS a introduit un troisième produit : un crédit scolaire au profit des planteurs de cacao sur une base individuelle. Comme critère d'éligibilité, ADVANS exige notamment une participation satisfaisante du producteur dans le cadre du schéma crédit d'intrants réalisé lors des campagnes précédentes. Il s'agit d'une première, mettant directement à la disposition du planteur de la liquidité lui permettant le règlement de la scolarité de ses enfants avant le début

de la campagne cacao. Le remboursement sera assuré à travers les contrats de vente engagés par sa coopérative.

## **Résumé**

En l'absence d'alternatives, les exportateurs préfinancent directement les grands producteurs ou groupes de producteurs via leurs coopératives. Leur financement est généralement limité aux activités commerciales, souvent par la fourniture d'intrants. Les exportateurs sont remboursés en matière, notamment par la livraison de cacao.

À l'heure actuelle, les banques locales ne financent pas les coûts de production au niveau des exploitations. D'ailleurs, elles ne sont pas équipées pour analyser un risque de crédit issu de la production agricole.

Lorsque les producteurs n'ont pas de garanties acceptables aux banques, cette impasse est difficile à débloquer. Le risque et les coûts de transaction pour traiter un dossier par producteur sont trop élevés.

Les institutions de microfinance ont commencé à s'engager ces dernières années par le biais de coopératives. Ecookim a coopéré avec ADVANS pour le financement des coopératives lors des dernières campagnes. Cette coopération a cependant pris fin car les conditions de financement ont été jugées défavorables.

## **3.3 Réglementation financière pertinente pour le financement de l'agroforesterie**

### **Durée du prêt**

Dans le cadre de financement sur des durées à moyenne et longue terme la réglementation impose des normes de couvertures des emplois à moyen et long terme par des ressources stables comme suit :

- Pour les Banques commerciales la norme à respecter est fixée à 50 % minimum;
- Pour les Institutions de Microfinance la norme à respecter est fixée à 100 %..

En somme, pour un financement de 10 millions d'Euros à moyen et long terme, la Banque doit disposer des ressources sur la même période à concurrence de 5 millions d'Euros. Dans les mêmes conditions, l'Institution de Microfinance doit disposer de 10 millions d'Euros.

## 4 BESOINS DE FINANCEMENT ET CAPACITES

### 4.1 Aperçu

Les flux financiers et commerciaux pratiqués par Ecookim, ses coopératives et producteurs sont les suivants :



Figure 1: Le schéma des flux financiers entre les producteurs, coopératives et Ecookim.

#### Producteur-Coopérative

L'achat du cacao se fait bord champ par les coopératives, à travers leurs différents délégués, qui disposent d'une certaine somme d'argent. Cette liquidité, permet de payer le cacao en espèces aux producteurs. Cette pratique concerne la quasi-totalité des opérations d'achats (plus de 95%).

#### Coopérative-Ecookim

Le cacao livré à Ecookim par la Coopérative est payé par chèque à la livraison, afin de fournir à la Coopérative les liquidités nécessaires pour assurer la continuité des opérations d'achat auprès des producteurs, au risque de favoriser les livraisons aux concurrents.

Dans son processus d'appui à ses Coopératives membres, Ecookim a mis en place les formes d'accompagnements suivants :

- **Revolving** : il consiste à permettre à la Coopérative membre de disposer de fonds de roulement nécessaire à la conduite de sa campagne, sous forme de fonds de roulement qui doit être remboursé intégralement à la fin de la campagne. Le fonds de roulement est fonction de la capacité de la Coopérative membre. Il sert de mécanisme de fidélisation pour les coopératives membres et - comme effet secondaire - pour leurs membres, qui souvent ne peuvent pas attendre le paiement après la livraison de leur cacao.
- **Crédit d'intrants** : pour l'entretien des vergers, afin de satisfaire les besoins des producteurs et d'assurer la qualité des récoltes, à travers l'utilisation d'intrants compatibles avec les exigences des partenaires dans le cadre de la certification et de la commercialisation. Ecookim négocie les conditions de prix avec les fournisseurs de référence, qui mettent les intrants à disposition des producteurs via leur Coopérative lorsque cela est nécessaire. Cette avance de fonds doit être intégralement remboursée à la fin de la campagne.
- **Mandat** : il existe pour Ecookim sous la forme d'une convention d'investissement qui permet à ses Coopératives membres de disposer de moyens logistiques conséquents pour la collecte et le stockage des produits récoltés et achetés. Dans ce cadre, Ecookim négocie des finance-



ments avec son Institution financière pour l'acquisition, et les met à disposition des Coopératives membres à des conditions. Chaque Coopérative bénéficiaire doit rembourser la valeur des investissements reçus à chaque campagne sur une période maximale de 5 ans.

Outre les aspects financiers, Ecookim assume un rôle important dans l'organisation et la mise en place de formations au profit des producteurs à travers les coopératives.

## 4.2 Besoin de financement au niveau producteur

### **Financement lié à l'activité de cacao - Fonds de roulement**

Les besoins agricoles des producteurs afin d'acheter des intrants (engrais ou produits phytosanitaires) ou des petits matériels agricoles, louer des machines ou encore payer la main d'œuvre sont en général couverts par eux même avec les moyens de bord. Bien souvent, les revenus dégagés par l'activité ne sont pas suffisants ou ne sont pas disponibles au moment du besoin et, faute de recours au système bancaire, les exploitants font recours à de l'endettement des particuliers souvent à des taux très exorbitants (50%, 100%), voir même à la mise en garantie totale de la plantation.

Dans le cadre d'Ecookim, les besoins d'exploitation sont couverts à hauteur de plus de 70 % par les livraisons d'intrants aux producteurs via les Coopératives, avec remboursement à la fin de la campagne. Ce préfinancement en matière couvre une bonne partie des besoins en fonds de roulement (environ 67 % des charges de production : cf. Annexe 3) et diminue ainsi la pression financière des exploitants associés.

Ce type de financement représente un volet très important dans le processus de production, car le rendement du producteur et la qualité des fèves dépend de lui. Raison pour laquelle, il convient d'analyser la possibilité de couvrir ce besoin à 100 %, afin de soustraire le producteur des mains des usuriers et des pisteurs. Comme évoqué plus haut, les producteurs ont difficilement accès au financement bancaire et il devient donc difficile de combler le besoin non couvert par le préfinancement mis en place par Ecookim chaque campagne à travers l'organisation des coopératives associées.

Une structuration du crédit de fonds de roulement devrait prendre en compte l'ensemble des besoins du producteur:

- intrants
- petits matériels et outillage
- main d'œuvre

Également, une mise en place en ligne avec le calendrier agricole devient cruciale. Afin de minimiser les risques liés au préfinancement pour Ecookim et aussi pour éviter tout surendettement des producteurs, le terme du crédit de fonds de roulement ne devrait pas excéder une campagne et devrait se dénouer par les prélèvements qu'Ecookim fera à la vente avant le transfert des fonds aux producteurs.

### **Financement lié à l'activité de cacao - Investissement**

Les crédits d'investissement ne s'observent pas en général chez les producteurs. Des investissements légers pourraient intervenir au niveau des producteurs afin de les accompagner dans le processus de production. Le Consultant suggère, d'analyser la possibilité de mécaniser certaines

activités, notamment l'élagage, le désherbage, le cabossage. Ces activités mobilisent la main d'œuvre et consomment des heures de travail. La mécanisation des activités d'élagage, de désherbage et de cabossage permettra de réaliser des économies d'échelles et de faire face au manque de mains d'œuvres lors des périodes concernées par la réalisation des travaux associés. Elle permettra également d'accroître la productivité et de réduire le temps entre la récolte et la commercialisation du cacao.

C'est cet ensemble de besoins qui pourrait être financé par un crédit d'investissement au niveau des producteurs afin d'améliorer leur productivité. En tenant compte de la durée de vie des équipements à financer, ce terme de ce type de crédit ira au-delà d'une campagne, et se remboursera par les prélèvements qui seront effectués par Ecookim.

### **Financement connexe lié au besoin du producteur**

L'analyse de la situation des producteurs laisse comprendre que les revenus issus du cacao ne permettent pas à la majorité d'entre eux de mener une vie décente. Raison pour laquelle, la large majorité se retrouve entre deux campagnes fortement endettés et à la merci de leurs créanciers. Ce sont notamment les urgences familiales (maladies, funérailles, etc.) qui bien souvent forcent les exploitants à s'endetter.

Cet état de fait a pour corollaire la fragilité du producteur et la situation de dépendance qui en découle. L'exploitant est obligé de rembourser d'abord son créancier et va donc vendre sa production aux pisteurs afin de récupérer du cash qui lui permet de solder avec son créancier. Souvent se sont des pisteurs eux-mêmes qui préfinancent les exploitants pour récupérer sa production à des conditions défavorables pour l'exploitant. Dans ce cas de figure, l'exploitant livre uniquement une partie de sa production à la Coopérative après avoir soldé son créancier. C'est ainsi que lors des campagnes, une bonne partie de la production des producteurs n'est pas livrée à la Coopérative et par la suite à Ecookim.

Il convient de noter que les besoins des exploitants sont les suivants :

- Scolarité ;
- Evènements sociaux (mariage-baptême-décès-etc.).

La couverture de ces crédits pourrait se faire de deux manières :

- Diversification des revenus du producteur par l'exploitation soit individuelle, soit en commun d'activité génératrice de revenu ;
- Financement par une Institution de microfinance et la diversification de revenu ;
- Financement par une Institution de Microfinance de tout ou partie de ce besoin.

Pour stabiliser les exploitants et assurer le flux de produits vers les coopératives et par la suite à Ecookim, la question comment couvrir ce besoin complémentaire s'est posée. Le remboursement d'un éventuel financement pourrait se faire sur la base des prélèvements sur les revenus dégagés par l'activité financée, ou par les prélèvements qui seront effectués par Ecookim en cas de financement direct des besoins.

Aussi, la possibilité de mettre en place des communautés de consommateurs constituées par les producteurs sur des besoins spécifiques notamment les crédits scolaires- ou les denrées alimentaires, pourrait permettre du fait du grand nombre de bénéficiaire de condition de paiement et de prix préférentiel. Dans le cadre de ce schéma, des ristournes pourraient être négociées et servir comme revenus additionnels.

## Limites de l'analyse et lacunes de capacité

- Superficies pas encore en production: Aucune information n'est disponible auprès des Coopératives portant sur les superficies exploitées mais non productives. Seules les superficies en production ont été géo-localisées.
- Conflit foncier: Les conflits fonciers sont pour l'instant marginaux, mais rien ne dit que dans un horizon très court, ils pourraient connaître des dimensions qui pourraient compromettre les activités agricoles. Il serait donc nécessaire que chaque producteur dispose de son certificat foncier.
- Gestions des activités: Les producteurs s'organisent en groupement d'entraide pour la réalisation des travaux (entretien des exploitations, cueillette, cabossage, etc.). Ils ont très peu recours à des prestataires.
- Intrants : Le taux d'utilisation pour des types d'intrants par nature est respectivement de 35% pour le compost et de 65 % pour le chimique. Ceux qui sont dans des programmes de certification et avec des chocolatiers passent au bio en produisant eux même leur compost (procédé qui n'est pas encore maîtrisé par les producteurs).
- Projections : pour l'instant, il est difficile de faire des projections fiables par rapport à la production réalisée par les exploitants agricoles par campagne. Ainsi, toute projection de production est basée d'abord sur les volumes de produits achetés et commercialisés lors des campagnes précédentes.

## 4.3 Niveau Coopérative

Les coopératives sont chargées d'encadrer les producteurs et de racheter leur production de fèves de cacao. Ainsi, les coopératives organisent des moyens de transport pour récupérer les fèves du bord champs vers les magasins de collecte et par la suite chargent des grands camions pour l'évacuation du produit vers les magasins export d'Ecookim. Finalement, tout préfinancement mis en place par Ecookim passe à travers les coopératives.

L'ensemble des Coopératives ont leurs documents administratifs complets selon la réglementation OHADA. Chaque coopérative est une entité juridique qui peut légalement conclure des contrats et exercer des activités commerciales avec une pleine responsabilité vis-à-vis des tiers publics et privés. Les Coopératives sont dirigées par des producteurs qui sont de bonne volonté, mais qui ne sont pas en mesure de mener des actions visant à améliorer la réussite des coopératives. Cela s'applique également aux Directeurs, aux Comptables, etc.

### Formation et encadrement des producteurs

80% des coopératives disposent de formateurs relais formés par les structures d'appui techniques et Ecookim. Les producteurs selon le programme convenu, sur les techniques agricoles et les bonnes pratiques. Ces formateurs font également le suivi des activités agricoles. Les Coopératives qui n'en ont pas, font recours aux formateurs d'Ecookim.

## Logistique

- 85 % des Coopératives font de la location de camions pour le convoyage et 45 % pour la location de camionnettes pour la pré-collecte
- 100 % des Coopératives disposent d'un magasin central et des magasins annexes dans les sections. 65 % des magasins centraux appartiennent aux Coopératives et 35 % sont en location. Ecookim a construit et mis à la disposition de 3 sur 11 Coopératives des magasins centraux flambant neuf.
- 10 % disposent d'un camion de 35 tonnes pour le convoyage des produits vers Abidjan ou San-Pedro
- 100 % des Coopératives disposent de camionnettes de 3.5 à 5 tonnes pour la collecte du cacao
- 65 % des Coopératives utilisent leurs tricycles pour la pré-collecte du cacao

## Niveau de livraison

Le constat est que seulement 71.59 % de la production estimée est commercialisée. Les raisons avancées pour expliquer cet état de fait sont multiples : engagement avec des tiers, notamment, qui contraignent les producteurs à livrer une partie de leur production ailleurs. D'autres facteurs pourraient être également concernés.

**Une analyse détaillée des capacités au niveau des coopératives peut être trouvée sous forme de tableau en annexe, y compris des pistes d'amélioration suggérées.**

## Besoin de financement lié à l'activité cacao - fonds de roulement

Dans le cadre de leur activité, les Coopératives ont besoin de fonds de roulement pour effectuer les achats de cacao auprès des producteurs et organiser la logistique (transport des fèves du bord champs au magasin de collecte et chargement des camions pour évacuation vers les magasins export d'Ecookim). Cette activité exige un minimum de fonds pour couvrir au moins trois (03) chargements cacao, afin d'assurer une bonne rotation des approvisionnements et de la commercialisation.

Le financement de ce volet est pour l'instant assuré par Ecookim, qui accompagne les Coopératives par des préfinancements dénommés « Revolving ». Au début de la campagne, et basé sur les statistiques des anciennes campagnes, chaque Coopérative reçoit des fonds pouvant couvrir jusqu'à 5 chargements selon sa capacité. Une fois que la Coopérative a fourni l'équivalent du financement revolving à Ecookim, elle peut bénéficier d'une nouvelle mise en place du financement. Pour l'instant, c'est uniquement Ecookim qui engage ses crédits revolving.

## Besoin de financement lié à l'activité cacao - investissements

### Logistique

La récupération des fèves de cacao produites par les exploitants, souvent à petite échelle, revient aux coopératives. A savoir que l'accès aux plantations reste souvent difficile avec des pistes ou routes assez mal entretenues ou quasi inexistantes. La récupération du produit et générale-

ment toute l'activité post-récolte pour les Coopératives repose essentiellement sur la disponibilité de véhicules de pré-collecte et de collecte. Certes, l'ensemble des Coopératives dispose de véhicules, mais beaucoup reste encore à faire surtout dans le transport du cacao vers les magasins d'exportation d'Ecookim situés à Abidjan et San Pedro.

Les investissements concernés sont :

- Matériel de transport légers (3.5 t à 5 t) et lourds (30 t à 35 t)
- Magasins de stockage standard et de grandes capacités

### Séchage des fèves

Cette activité est capitale pour la qualité des fèves de cacao. Pour y parvenir dans les meilleures conditions possibles, il convient d'analyser la possibilité d'utiliser des techniques améliorées pour répondre aux exigences des partenaires chocolatiers et autres. . Il serait donc nécessaire d'investir dans les nouvelles pratiques de séchage et d'encourager les producteurs à y adhérer à travers de sensibilisations, d'un appui technique et d'un soutien aux investissements nécessaires.

Un financement des investissements doit tenir compte de la durée de vie des équipements à financer et aussi des coûts liés à leurs entretiens. Un calendrier de remboursement y compris une période de différée doit tenir compte de la période de réalisation de ventes du produit avec une période de financement sur plusieurs campagnes.

## 4.4 Niveau Ecookim

Le besoin de financement sur le niveau d'Ecookim est d'abord lié à son activité commerciale, notamment l'achat de fèves de cacao auprès ses coopératives et d'autres fournisseurs. Puis, il est lié aux coûts de transport, de stockage et de l'export du cacao. Etant donné le volume grandissant de cacao traité, Ecookim a besoin d'un fonds de roulement considérable. Ce besoin est couvert comme suit :

- (i) **Préfinancement par les acheteurs de cacao dans le cadre des contrats d'export portant sur les fèves de cacao** : Il s'agit de ressources qui sont mises à disposition, souvent au début de la campagne cacao, par les acheteurs internationaux de fèves de cacao et qui sont remboursées en matières (en cacao) lors des livraisons de cacao dans le cadre des contrats d'exportation signés entre Ecookim et ces acheteurs internationaux ; Les ressources sont destinées à l'achat des fèves et sont disponibles à courte durée.
- (ii) **Crédits de campagne engagés avec les banques locales** : Il s'agit de ressources qui sont mises à disposition au début de la campagne par les banques locales d'Ecookim sur la base d'une convention de crédit de campagne. Ces financements sont garanties sur la base de contrats d'exportation avec cession des créances et une domiciliation des recettes de vente (devises) dans les livres des banques. Bien souvent, le cacao est nanti au profit des banques. Ces ressources permettent à Ecookim l'achat, le stockage et l'exportation des fèves de cacao pendant la campagne. Il s'agit donc également de ressources de durée courte.

- (iii) **Préfinancements internationaux** : Il s'agit de la principale source de financement pour les activités d'Ecookim. Ces ressources sont mises à disposition par des prêteurs internationaux sur la base d'une convention de crédit garantie par une cession des créances d'Ecookim engagées avec des acheteurs internationaux lesquelles sont domiciliées dans les livres des prêteurs internationaux. Selon chaque prêteur, le nantissement de stock de cacao peut également représenter une garantie supplémentaire. Ces préfinancements peuvent couvrir plusieurs campagnes et permettre à Ecookim le financement du fonds de roulement ainsi que le financement de certains investissements à moyen terme.

Ecookim profite des financements internationaux pour financer certains investissements afin d'augmenter sa capacité logistique (transport et stockage).

Ecookim préfinance un nombre important de producteurs à travers ses coopératives associées. Ces préfinancements sont généralement en matière, notamment des intrants est sont remboursés par les coopératives en matière (cacao). Ce sont principalement les revenus tirés du cacao produit sécurisant le remboursement de ces préfinancements. Pour assurer sa liquidité, Ecookim profite des lignes de crédit avec les financiers internationaux mentionnés plus haut.

Également, Ecookim finance certains investissements sur le niveau des coopératives, notamment des équipements de transport à travers des crédits baille (leasing) arrangés avec sa principale banque locale, la SIB. Il s'agit d'un financement à moyen terme qui est également sécurisé par les revenus du cacao et, le cas échéant, des primes de certification.

## 4.5 Besoin de financement spécifique en matière d'agro-forestière

Ecookim s'engage de plus en plus dans des projets d'agro-forestière afin d'améliorer la qualité des plantations de cacao pour ses producteurs associés. Il s'agit notamment de projets de réhabilitation des cacaoyères existantes et aussi de projets de replantation avec du matériel de plantation amélioré. En plus, Ecookim encourage la plantation d'arbres complémentaires afin d'augmenter l'ombrage pour les cacaoyères et aussi afin de permettre aux planteurs des récoltes secondaires augmentant ses revenus à la longue (15 000 plants d'arbres ont été distribués aux producteurs par Ecookim). Pour la réalisation de ces projets, Ecookim cherche des sources de financement à long terme, idéalement sur 10 ans ou plus. Pour l'instant, Ecookim a pu obtenir un financement d'une durée de 3 ans à travers des bailleurs internationaux pour un projet de renouvellement de vergers initié pendant la campagne cacao 2016/2017 avec 3 coopératives au profit d'environ 330 producteurs.

**Un financement spécifique est nécessaire pour cibler les activités agroforestières à la ferme. Pour la réhabilitation de plantations existantes ou la création de nouvelles plantations, le financement doit tenir compte des périodes de production nécessaires pour générer un revenu disponible avec lequel le service de financement peut être fourni. Il faut entre 4 et 7 ans pour la maturation des fruits et entre 15 et 35 ans pour la commercialisation des troncs. Nous recommandons un financement à long terme qui couvre ces horizons temporels.**



## **Réhabilitation des plantations - logique de calcul**

En ce qui concerne les plantations à réhabiliter, le Consultant présume qu'il y a une partie des activités de production et de récolte qui est couverte par les revenus générés par l'exploitation. Ce qui permettra d'anticiper un niveau de production par année /récolte/cash-flow. Cela devrait permettre d'estimer un niveau de cash-flow minimum qui doit être généré par la vente de la production chaque année afin de couvrir les besoins du producteur et assurer le remboursement du financement, sans grever son budget familial.

En tenant compte du planning des décaissements, le montant à financer se calcule avec un planning de décaissements par intervalle à développer. Les futures revenus à réaliser sur la base des hypothèses de rendement de production par an et des prix de marché par campagne sont à développer. Une fois ces cash-flows annuels bruts sont développés, les coûts de production par campagne sont à déduire afin de déterminer la capacité du producteur à faire face au budget familial et au service du financement.

La perte de revenus pour un producteur pendant et après la réhabilitation doit être prise en compte et financée, au moins dans la mesure où elle répond aux besoins de la famille et à la continuité de l'exploitation.

## **Création de nouvelles plantations - logique de calcul**

Pour le développement de nouvelles plantations, il s'agit de financer :

- la préparation des parcelles,
- l'achat des plantes et/ou financement du développement de pépinières,
- l'achat des intrants (agro-chimiques et engrais),
- l'achat ou la location des équipements nécessaires pour assurer les travaux et,
- le paiement des coûts de la main d'œuvre.

Les décaissements de financement à l'agriculteur doivent être effectués en fonction du cycle agricole et des besoins en main-d'œuvre et en technologie qui y sont liés. Le financement doit couvrir l'intégralité des coûts de mise en œuvre (renouvellement ou réhabilitation).

Pour les nouvelles plantations, la période jusqu'à la première récolte doit être prise en compte, y compris les rendements attendus (inférieurs) pour les nouvelles plantations, dans les différentes estimations. Pendant cette période de démarrage, la plantation ne génère pas suffisamment de revenus pour assurer le service d'un prêt. Il est donc conseillé de prévoir un délai de grâce tant pour les intérêts que pour le principal.

## 5 CAPACITES DE REMBOURSEMENT ET FACTEURS LIMITATIFS

---

### 5.1 La capacité de remboursement - mises en garde

Il convient de noter ici que pour ce projet, il s'agit d'analyser la possibilité de financer, de façon commerciale, les coûts liés aux activités de production (bord champs), au transport, au stockage et à la commercialisation / exportation des fèves de cacao sur le niveau des producteurs, des coopératives et également au niveau d'Ecookim. Par ailleurs, il devient important de déterminer l'entité capable d'agir en tant que prêteur responsable de rembourser, dans les délais convenus, le financement et y compris le paiement des intérêts et des coûts annexes liés au financement.

Il convient également de mentionner un taux de bancarisation assez bas des acteurs agricoles et un niveau faible d'éducation financière. Bien souvent les exploitants ne savent pas ce que c'est un financement et ne sont pas conscients des engagements de service de la dette qu'ils ont pris. Par ailleurs, une culture de don, développée dans plusieurs zones agricoles dans le cadre des projets des ONG, contribue à la confusion des exploitants.

Cela attire l'attention sur la détermination de la capacité de financement des acteurs. Celle-ci dépend directement de leur capacité à générer des revenus nets de leurs activités qui sont disponibles pour le financement. Avant de s'engager, le prêteur devrait être conscient des engagements pris et le financier devrait s'assurer que le prêteur peut les honorer. A part des analyses financières classiques, ceci exige de la part du financier surtout une bonne connaissance du cycle agricole, du rendement réalisé et du barème des coûts de production et, plus généralement, une compréhension de la chaîne de valeur et des risques liés à la production et la commercialisation du produit et comment ses risques sont maîtrisés.

Finalement il convient de noter que les acteurs agricoles disposent rarement des garanties demandées systématiquement par les banques commerciales, telles que les hypothèques ou les dépôts (DAT).

### 5.2 Niveau producteurs

La capacité d'emprunt, au plutôt la capacité de remboursement sur le niveau d'un producteur dépend fortement de son rendement agricole. Plus concrètement, il est important d'analyser la capacité du producteur de produire (en quantité et en qualité) tout en tenant compte des coûts de la production. Pour cela le Consultant a développé un mode de calcul simplifié tenant compte des différents facteurs de production (Tableau 4).

Sur la base de ce barème des coûts en tenant compte du rendement agricole, un résultat net de l'activité agricole peut être chiffré. De ce résultat net, le producteur doit payer d'abord le besoin familial (loyer, nourriture) et le résiduel lui reste pour servir une dette, c'est-à-dire payer des commissions éventuelles et les intérêts et puis rembourser le financement selon le calendrier d'échéance convenu avec le prêteur.

Il convient de noter l'importance du respect du calendrier agricole et notamment :

- les périodes de dépenses,

- les périodes de récolte,
- les périodes de réalisation des cash-flows à travers la commercialisation des produits récoltés et,
- l'encaissement des recettes.

L'échéancier doit obligatoirement en tenir compte.

Il convient de prendre en compte les besoins sociaux du producteur avant le remboursement du financement. La prise en compte de cette composante permettra au producteur de faire face à ses besoins et le mettra à l'abri d'endettement abusif avec des tiers au risque d'hypothéquer son champ pour le remboursement, et donc sa récolte ne pourra pas être livrée à la Coopérative. En effet, lorsque le producteur est endetté avec des tiers, sa récolte sert d'abord à rembourser les tiers avant ses engagements avec la Coopérative.

Par conséquent, le Consultant considère comme revenu net du producteur, le revenu disponible après la vente du cacao déduction faite des coûts de production et du budget familial. Ce revenu net, tel que défini servira à faire face au service du financement. Il servira de base pour la détermination de la durée du crédit et des échéances associées.

Ces calculs devront prendre en compte les coûts du financement c'est-à-dire les provisions et les intérêts à payer par intervalle. Ainsi une durée de financement peut se calculer tout en tenant compte du besoin de période de différé. Il convient de tenir compte de la durée de vie des investissements, notamment du développement des rendements de production.

Il convient de mentionner également les limites par rapport aux garanties disponibles pour sécuriser un tel financement. Le producteur ne dispose pas de titre foncier sur sa parcelle pouvant servir comme hypothèque. Rare sont les producteurs disposant des actifs (maison, magasin, équipements) permettant une hypothèque ou un nantissement. Bien souvent seule possibilité de sécuriser un financement consiste dans l'activité agricole : c'est-à-dire son savoir-faire de produire en quantité et en qualité assure la continuité de sa production et par la suite la génération des recettes de ventes disponibles au service d'un financement.

**Tableau 4 : Détermination de la capacité de remboursement du producteur**

Rubriques	Montant
Chiffre d'affaires réalisé (Vente de cacao) (A)	
Coût de production total (B)	
Marge nette (C) = (A) - (B)	
Primes totales (D)	
Budget familial (E)	
Revenu net (Capacité de remboursement) (F) = (C) + (D) -(E)	

## Analyse des données réelles niveau producteurs

Dans le cadre de la formulation de l'offre de financement et afin d'identifier la possibilité d'intégrer les Coopératives comme bénéficiaires, il a été recommandé une enquête auprès des producteurs afin de collecter les données aux d'analyses et interprétation.

**Cette enquête a concerné 14 Coopératives et 436 producteurs qui exploitent 2 764.9 hectares. Dans le but d'affiner ses analyses, le Consultant a circonscrit l'échantillon sur la base de la proposition de la liste de 5 Coopératives faites avec respectivement 135 producteurs et 641.75 hectares exploités, relativement à leur capacité de contracter des crédits. Par conséquent notre analyse s'est limitée à ces 5 Coopératives (ECOJAD, CAPEDIG, ROCHER, KAPATCHIVA, COOPASID, voir chapitre suivant).**

Les résultats présentés ci-dessous doivent nous permettre de confirmer le potentiel des 5 Coopératives et les recommander comme potentiel bénéficiaires de financement dans le cadre de la mise en place du fonds LDN.

Aussi, notre analyse dégagera le schéma de financement et les conditions associées afin de fixer les critères d'éligibilité associés.

Afin de vérifier la cohérence des données collectées, nous allons les comparer à celles d'une étude réalisée par l'Agence Française de Développement et Barry Callebaut en 2016 :

**Tableau 5: Comparaison entre la littérature et les données agricoles réelles**

Rubriques	Etude AFD & Barry Callebaut	Etude Ecookim
Age du producteur	43	48,76
Genre	96 % homme	94,07% homme
Niveau d'étude	10 % secondaire et plus	14,07% secondaire et plus
Taille du ménage	8 personnes	9 personnes
Revenu brut annuel issu du cacao	1,7 millions FCFA (2 591.5 EUR)	1.2 millions FCFA (1 829.3 EUR)
Taille de l'exploitation	5 hectares	4,8 hectares
Age de l'exploitation	50 % âgé de 24 ans	45,93%
Rendement de l'exploitation	471 kg/ha	<b>303,5 kg/ha</b>

Source: UNIQUE 2021

## Capacité d'emprunt et de remboursement

L'analyse montre que les données collectées ne sont pas très éloignées de celles de l'étude de référence dans leur ensemble. Le gros écart se trouve au niveau du rendement par hectare (ha) et par conséquent au niveau du revenu issu du cacao. Le rendement moyen par hectare est de 303.5 kg, soit un revenu brut annuel moyen de 1.2 millions, FCFA ( $4.8 \times 303.5 \times 825$ ), soit 1 829.3 EUR ( $4.8 \times 303.5 \times 1.3$ ). 825 FCFA (1.3 EUR) est le prix bord champ du cacao lors de la campagne 2019-2020. La moyenne théorique nationale du rendement par hectare est comprise entre 450 et 550 kg (rapport Banque mondiale de juillet 2019). Le constat est que le rendement par hectare de notre échantillon est largement en dessous de la moyenne nationale.

Seulement 18.52 % des producteurs ont un revenu net supérieur à 1.7 millions (référence étude AFD Barry Callebaut 2016) soit 2 591.5 EUR, par conséquent plus de 80 % des producteurs gagnent moins de 1.7 millions (moins de 2 591.5 EUR)

35.56 % des producteurs ont recours à des tiers à travers des crédits pour faire face à certaines charges et coûts. Cet état de fait montre combien le revenu tiré du cacao ne peut permettre aux producteurs de subvenir à leurs besoins.

Pour une analyse détaillée des données agricoles comprenant une caractérisation détaillée des agriculteurs, des profils de risque, une justification de la productivité et des mesures d'amélioration, veuillez-vous référer au rapport séparé «Rapport d'analyse des données suite à l'enquête auprès des producteurs des coopératives membres d'Ecoookim».

### **Autres revenus des cultures de rente**

48.56 % des producteurs ont des revenus provenant de cultures de rente qui pourraient compenser certainement les écarts budgétaires

38.52 % des producteurs ont un revenu annuel brut moyen de 514 724 FCFA (784.6 EUR) tiré de l'anacarde et 33.33 % ont un revenu annuel brut moyen de 318 360 FCFA (485.3 EUR) tiré du café. En croisant les deux données, nous avons 45.93 % des producteurs qui perçoivent un revenu annuel brut moyen de 662 772 FCFA (1 010.3 EUR) provenant de l'anacarde et du café. Il convient de noter que ces revenus sont complémentaires de ceux perçus par les producteurs provenant du cacao.

Cependant, tenir compte de ces revenus sans prendre en compte les charges liées, reviendrait à surestimer les revenus des producteurs concernés. Par conséquent, le Consultant recommande d'être prudent sur ce sujet afin de ne pas biaiser les analyses et interprétations. Si cette donnée devrait être prise en compte, le Consultant recommande d'appliquer un déflateur compris entre 30 et 40%, dans l'optique de prendre en compte les coûts de production et autres charges.

Des études ont montré que 74 % des revenus d'un producteur de cacao provient de la vente des fèves. Par conséquent environ un peu plus de 25 % sont issus d'autres activités (production agricole-autres). Partant de ce principe, les revenus issus de l'anacarde et du café pourrait être pris en compte sous condition d'appliquer le déflateur lors des analyses de capacité.

**L'analyse et l'interprétation des données nous indiquent qu'en prenant en compte le revenu du cacao et le revenu des autres cultures de rente, seulement 33.33 % des producteurs atteignent un revenu total annuel supérieur ou égal à 1.7 millions de FCFA (référence étude AFD Barry Callebaut, 2016) soit 2 5191.46 EUR.** En continuant notre analyse nous pouvons dire que :

- 33.33% des producteurs pourraient faire face à des paiements de services d'un financement sans déséquilibrer leur budget familial et sans autres interventions
- 20.74 % des producteurs avec un bon programme de renforcement de capacité pourraient au bout de 18 mois faire face à des paiements de services d'un financement sans déséquilibrer leur budget familial
- 45.93 % des producteurs doivent bénéficier d'un programme de renforcement sur 30 à 36 mois avant de commencer à faire face aux services d'un financement sans déséquilibrer leur budget familial.

Au total, selon son niveau de revenu, le producteur doit être inscrit dans un schéma de renforcement de capacité en adéquation avec son revenu actuel et futur.

### 5.3 Niveau Coopératives

Pour financer leurs achats auprès des producteurs, les coopératives utilisent le financement « Revolving » d'Ecoookim à chaque campagne. Ces montants sont validés et octroyés selon la capacité de la Coopérative. Bien qu'elles soient toutes domiciliées dans les livres de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), filiale du Groupe Marocain Attijariwafa, elles ne bénéficient actuellement d'aucun financement.

Les appuis financiers d'Ecoookim prennent également en compte le volet intrants afin de permettre aux producteurs de traiter leurs champs dans le but de maintenir ou d'améliorer leur production en qualité et en quantité.

**Le problème de capacité d'emprunt des Coopératives se pose en termes de couverture du risque par des garanties. Sur ce point, le Consultant note que la situation s'améliore et qu'un certain nombre de Coopératives peuvent offrir des garanties solides jusqu'à un certain montant afin de couvrir le risque de crédit.**

**Cet état de fait, montre combien il est nécessaire de structurer les Coopératives afin de les rendre éligibles aux conditions de financement.**

Mieux encore, le Consultant suggère qu'Ecoookim pourrait, sur la base de sa notoriété et de sa contrepartie, asseoir avec une ou plusieurs Institutions de la place des schémas d'accompagnement progressif des Coopératives afin qu'à moyen terme elles soient toutes éligibles au financement. L'atteinte de cet objectif pourrait permettre aux Coopératives d'assumer pleinement leur fonction principale : acheter et commercialiser le cacao de ses membres avec des moyens négociés, grâce à sa performance et à sa contrepartie, qui sont considérées comme rassurantes par les Institutions financières.

**Tableau 6 : Détermination de la capacité de remboursement d'une Coopérative**

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Chiffre d'affaires réalisé (80 F / kg de cacao vendu) (A)	
Coût d'achat et coût de commercialisation du cacao (B)	
Marge nette (C) = (A) - (B)	
Frais généraux (D)	
résultat net (E) = (C) - (D)	
Primes totales (F)	
Revenu net (Capacité de remboursement) (G) = (D) + (F)	



## Identification des meilleures Coopératives selon les données commerciales et financières

À la demande du LDN Fund, nous avons stratifié les 15 coopératives visitées et les avons classées selon des critères clés qui sont importants lors de l'examen de la collaboration financière. Nous n'avons considéré que les coopératives ayant commercialisé au moins 1.250.000,00 kg de cacao en 2019/2020.

Trois critères ont été utilisés:

- Volume de cacao commercialisé sur les trois dernières années ;
- Le résultat financier des trois dernières années ;
- Le montant des primes sur les trois dernières années.

### a. Classement selon le volume de cacao commercialisé

Suite à cette analyse, le tableau ci-dessous présente les résultats suivants (volume par coopérative en kg) :

**Tableau 7: Volume de cacao commercialisé**

Rang	Coopérative	Campagne 2017-2018 (kg)	Campagne 2018-2019 (kg)	Campagne 2019-2020 (kg)	Moyenne (kg)
1	CAPEDIG	2 343 998,58	3 203 379,72	3 416 855,75	2 988 078,02
2	ECOJAD	1 612 769,99	3 077 025,85	3 294 036,01	2 661 277,28
3	KAPATCHIVA	2 428 508,00	2 675 453,14	2 215 071,00	2 439 677,38
4	ROCHER	2 029 345,52	2 018 890,40	1 920 718,09	1 989 651,34
5	COOPASID	823 278,66	1 162 722,00	1 383 258,80	1 123 086,49

### b. Classement selon le résultat comptable (compte de résultat)

En suivant le premier critère, nous avons analysé plus en détail les cinq coopératives sélectionnées en fonction de leurs comptes de résultats des trois dernières années (résultat par coopérative en FCFA) :

**Tableau 8: Comptes de résultat**

Rang	Coopérative	Résultat 2017 (FCFA)	Résultat 2018 (FCFA)	Résultat 2019 (FCFA)	Moyenne (FCFA)
1	ECOJAD	14 944 807,00	21 083 316,00	31 602 617,00	22 543 580,00
2	ROCHER	5 690 455,00	13 845 694,00	15 260 715,00	11 598 954,67
3	COOPASID	7 509 970,00	7 589 030,00	9 326 499,00	8 141 833,00
4	CAPEDIG	110 300,00	11 678 604,00	9 434 695,00	7 074 533,00
5	KAPATCHIVA	4 510 000,00	6 867 000,00	8 842 263,00	6 739 754,33

### c. Classement selon les primes

En appliquant le critère prime reçue, l'analyse donne les résultats ci-dessous (résultat par coopérative en FCFA) :

**Tableau 9: Primes perçues**

Rang	Coopérative	Campagne 2017-2018 (FCFA)	Campagne 2018-2019 (FCFA)	Campagne 2019-2020 (FCFA)	Moyenne (FCFA)
1	CAPEDIG	46 879 972	64 067 594	68 337 115	59 761 560
2	ECOJAD	32 255 400	61 540 517	65 880 720	53 225 546
3	KAPATCHIVA	48 570 160	53 509 063	44 301 420	48 793 548
4	ROCHER	40 586 910	40 377 808	38 414 362	39 793 027
5	COOPASID	16 465 573	23 254 440	27 665 176	22 461 730

Les coopératives **ECOJAD, CAPEDIG, ROCHER, KAPATCHIVA, COOPASID** (dans cet ordre) sont les plus prometteuses pour une éventuelle coopération financière selon notre analyse. Elles présentent un bon profil et devraient être suivies pour les maintenir dans cette dynamique d'amélioration continue en termes de performance. Les autres Coopératives devraient être encouragées à faire tous les efforts possibles afin d'atteindre le niveau de performance des cinq Coopératives mentionnées ci-dessus.

#### **Spécification supplémentaire des meilleures coopératives selon la certification, les partenariats avec les producteurs de chocolat et les critères de gestion**

Nous avons en outre analysé si les cinq Coopératives sélectionnées sont certifiées. La certification selon une norme de durabilité donne une forte indication du niveau de revenu et de la stabilité d'une Coopérative. Une Coopérative certifiée perçoit une prime minimale de 20 F par kg de cacao vendu. Pour information, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant 80 F par kg vendu par la Coopérative. D'où l'importance de ce critère dans le choix des cinq (5) meilleures Coopératives. Les cinq coopératives sont certifiées UTZ et Fairtrade, et toutes à l'exception de Kapatchiva sont également certifiées Rainforest Alliance. Capedig est également certifié bio, les autres sont en cours de certification, un examen final est encore en cours.

Les partenariats avec les chocolatiers sont importants pour assurer la part de marché et donc la durabilité des opérations des coopératives. Les cinq coopératives ont des partenariats avec Ferrero (Rock, Coopasid), Tony Chocolonely (Ecojad, Kapatchiva) ou Valrhona (Capedig).

Toutes les Coopératives sont logées à la même enseigne. Elles sont toutes constituées légalement, répondent à toutes les exigences de la loi OHADA et sont toutes formalisées en tant que société Coopérative avec un Conseil d'administration. Du côté de la direction, les différents conseils d'administration et conseils de surveillance sont basés sur la qualité des personnes qui les composent. Cependant, nous ne pouvons pas évaluer objectivement cette composante en l'absence d'un audit organisationnel et opérationnel de chaque coopérative.

## **5.4 Niveau Ecookim**

Ecookim doit mobiliser des fonds de roulement importants pour financer l'achat du cacao auprès des coopératives et autres fournisseurs et les coûts liés au transport, au conditionnement, au stockage et à l'exportation. Etant donné les grandes quantités de cacao traités, Ecookim engage des ressources financières importantes.

Ces financements sont d'abord sécurisés par la valeur du produit acheté et, plus généralement, par une activité rentable maîtrisée par Ecookim. Puis, la qualité des contreparties internationales rassure les banques. Sur le niveau de son bilan, Ecookim dispose d'un bon niveau des fonds propres pour soutenir ses engagements envers ses bailleurs.

Le Consultant voudrait prêter attention à la question de la capacité d'absorption des financements d'Ecookim, notamment par rapport aux coûts relativement élevés des financements engagés. Il devient important de tenir en compte le niveau de ce coût financier et d'éviter que ces coûts causent une perte de sa rentabilité. Ecookim assume un rôle fondamental tant pour les producteurs et ses coopératives que pour ses partenaires acheteurs avec lesquels Ecookim a développé des chaînes d'approvisionnement importantes.

## 6 SCHEMA DE FINANCEMENT POTENTIEL

---

LDN Fund a l'objectif ambitieux de développer un programme de financement des producteurs via Ecookim. Sur la base de nos analyses, le Consultant présume que, compte tenu de l'état actuel des flux de trésorerie disponible au service d'un financement d'une majorité de producteurs (à confirmer / affiner avec les données du terrain). Au fait, le Consultant observe un potentiel auprès des producteurs. Surtout, il considère nécessaire le développement graduel d'un accès direct des producteurs au financement. En revanche, la durabilité d'un tel développement dépendra fortement de la capacité de financement des producteurs et nécessite des actions afin de rendre cette capacité plus forte et plus stable.

A ce stade, et compte tenu des réalités retrouvées sur place, se concentrer sur les coopératives tout en soutenant les efforts déjà engagés par Ecookim semble plus responsable, comme le montre notre analyse ci-dessous.

### 6.1 Hypothèse 1: Coopérative comme emprunteur principal

Dans un tel schéma, le prêteur accepte la coopérative comme risque, c'est-à-dire c'est la coopérative qui s'engage auprès du prêteur à rembourser le financement accordé. Ainsi, Ecookim, qui connaît le mieux ses coopératives, doit sélectionner les Coopératives les plus performantes et la solvabilité afin de les rendre éligibles aux crédits bancaires selon les critères suivants :

- Solidité financière (équilibre financier au niveau du bilan, trésorerie, etc.)
- Garanties possibles

Dans un tel schéma, les Coopératives seront confrontées au problème de la garantie, Ecookim pourra apporter sa garantie afin de rassurer les Institutions financières.

Cette structuration nécessite la mise à niveau des Coopératives en termes de renforcement de capacité. Cette démarche a l'avantage de responsabiliser les Coopératives, de sorte qu'à moyen terme, elles sont totalement autonomes, en termes de crédibilité vis-à-vis des Institutions pour tous types de financements. Ainsi, Ecookim pourra à moyen terme reprendre ce dont elle est responsable en tant que faitière.

Dans le cadre de la couverture des services du financement au niveau de la Coopérative, l'assiette de détermination se sera comme suit :

- 20 F issus des 80 F/kg perçus sur la vente du cacao
- 20 F perçus comme prime de certification.

Sur la base de cette structure de recettes convenue entre la Coopérative et Ecookim, la Coopérative dispose alors d'une marge brute de 40 F/kg disponible pour couvrir ses charges administratives et servir de source de financement éventuel. Nous pourrions analyser le pourcentage qui pourrait être destiné aux services du financement, sans compromettre le fonctionnement de la Coopérative afin de lui permettre de réaliser d'autres projets.

Il convient de noter que la qualité de la gouvernance des Coopératives pourrait impacter le financement et sa structuration. En effet, si la gouvernance n'est pas satisfaisante, elles ne pourront pas porter en partie le crédit, car le bailleur ne sera pas rassuré. Dans un tel cas, Ecookim portera seule le crédit.

## 6.2 Hypothèse 2: Coopérative comme Co-emprunteur avec Ecookim

Dans ce second schéma, une partie du crédit sera portée par les Coopératives les plus performantes et solvables, l'autre partie sera portée par Ecookim directement. Il s'agit d'un financement dans lequel Coopérative et Ecookim agissent en tant que prêteurs conjoints.. L'ensemble du risque sera couvert par la garantie d'Ecookim. Cette structure de financement engage une coopérative directement bien que le risque de financement soit partagé entre la coopérative et Ecookim. Le bailleur est conforté par la signature d'Ecookim tout en responsabilisant directement la coopérative co-emprunteuse. Idéalement, après avoir développé une historique de financement, cela devrait permettre à Ecookim de sortir de son engagement avec la coopérative devenir seul prêteur.

**Tout financement fourni soit par LDN Fund ou soit par un intermédiaire financier local, devrait être soumis à des conditions prédéterminées. Une analyse détaillée des capacités des Coopératives rencontrées est disponible en annexe. Le tableau suivant résume les principales observations sur la capacité de financement des Coopératives et formule des propositions comment elle pourrait être renforcée afin de financer directement les Coopératives (hypothèses 1 et 2).**

**Tableau 10: Points clés et conditions préalables pour le financement**

Points clés		Analyse	Prérequis pour le financement
<b>Gouvernance Coopératives</b>	Administratif	Personnalité juridique = possibilité de contractualiser / engager	Ces aspects font partie des diligences à mener par les Institutions (KYC). Sans KYC satisfaisant pas de financement. Afin de mettre à niveau les informations, une Assistance Technique pourrait être bienvenue pour rassurer le financier sur la capacité de gestion et sur une comptabilité fiable
	Organe de gestion	Gestion à travers les producteurs ; manque d'expérience	
	Comptabilité	Existant, mais basique	
<b>Esprit d'appartenance</b>	Taux de livraison des produits	65-70% - en raison des projections approximatives. Besoin de projections plus réa-	Sans planification fiable, pas des projections fiables, ce qui impacte la modulation financière ; pour rappel, les banques sont

		listes (superficie réelle, productivité, âge et état de santé des arbres,...)	très fixées sur le risque de production et sans statistiques fiables il paraît difficile de les convaincre d'envisager un financement avec remboursement par une activité agricole
<b>Activité de production</b>	Age moyen des plantations	Selon une étude menée par le FIRCA-ANADER-CNRA-STCP-PROSTAB, la régénération doit intervenir après 30 ans	Dans le cadre du projet, nous retiendrons comme critère de réhabilitation l'âge limite de max. 30 ans et comme critère d'éligibilité au financement. (seront réhabilités tous les vergers de plus de 30 ans d'âge)
	Utilisation des intrants Entretien des parcelles	Ecookim fait du préfinancement et encourage les producteurs à utiliser moins d'intrants chimiques. A travers les programmes de certification bio, de plus en plus de producteurs utilisent le compost bio.	La production selon les exigences des clients permettra d'accroître le volume commercialisé et assurera un revenu conséquent pour le producteur. Le recours au compost bio rendra le cacao plus compétitif et ouvrira la voie à d'autres clients et une meilleure négociation sera possible en l'inscrivant dans un processus de durabilité. Un programme d'appui de ce type pourrait rassurer le financier.
<b>Superficie exploitée</b>	Superficie géo-localisée / plantée / productive	Disposer de données fiables pouvant permettre de réaliser des projections à MT et LT	Mesurer toutes les superficies exploitées (en production ou non) avec l'âge des plants et la densité. Réaliser un modèle d'analyse de la production future sur la base des historiques analysés et qualifiés pourrait convaincre la banque à mettre en place des financements.
<b>Production estimée</b>	Production moyenne par hectare (estimée/réalisée)		
<b>Production commercialisée</b>	Production projetée / commercialisée		

### 6.3 Hypothèse 3: Ecookim en tant qu'emprunteur unique

L'ensemble du financement sera porté par Ecookim au nom des Coopératives.

Dans ce schéma, Ecookim engage le financement et assume entièrement le risque de remboursement. Il s'agit des fonds dédiés aux décaissements selon des plans d'investissement accordés avec des producteurs sélectionnés à travers leurs coopératives respectives. Dans un tel schéma, Ecookim signe un contrat de prêt avec le financier principal (« *Convention principale* »). Cette Convention Principale se réfère aux contrats de financement individuels à signer entre Ecookim et les Coopératives sélectionnées.

Ce schéma est structuré sur la base des accords commerciaux dans le cadre des opérations d'achat de cacao : Il part du principe que la principale source de remboursement dans le cadre du schéma consiste en revenus réalisés par la fourniture des fèves de cacao à Ecookim. Pour cela, le producteur transfère ses fèves de cacao récoltées à la coopérative et celle-ci organise la

livraison du cacao à Ecookim, sur base d'un contrat d'achat engagé entre la coopérative et Ecookim. Ecookim effectue des paiements pour le cacao acheté directement à chaque Coopérative, qui en revanche redistribue les fonds entre les producteurs selon la quantité livrée. Il va de même pour le règlement des primes de certification, qui sont payées à la fin de chaque campagne. Il existe donc des pratiques commerciales et financières établies entre Ecookim et les Coopératives d'une part, et entre les Coopératives et les producteurs associés d'autre part. Ecookim a repris ce concept dans le cadre des préfinancements accordés lors de la campagne cacao : Des avances, sous forme de matière (intrants) ou sous forme de financement des équipements, sont accordées aux coopératives et sont redistribuées aux producteurs selon des critères prédéterminés. Ces avances sont également remboursées en matière (cacao), c'est-à-dire que la Coopérative fournit du cacao à Ecookim, et au lieu de payer la Coopérative, Ecookim fournit ces fonds pour rembourser l'avance de la Coopérative respective selon un calendrier de remboursement convenu.

Comme évoqué plus haut, le schéma part d'une période de financement de longue durée. Il est donc impératif, que la relation commerciale et financière entre producteur et coopérative soit solide et sans faille. Il va de même pour la relation commerciale et financière entre cette Coopérative et Ecookim. Comme Ecookim achète principalement le cacao avec les coopératives (à part les activités de noix de cajou limitées aux Coopératives dans la région d'ODIENNÉ), le schéma est dans un premier temps exclusivement basé sur la production du cacao et donc structuré sur la base des cash-flow dégagés par la production et la vente du cacao. Le Consultant propose que le calcul du flux de trésorerie disponible pour le remboursement ne prenne pas en compte, les autres fruits de vente lesquels puissent, au court de réalisation du projet, se réaliser par la production et vente des fruits des arbres ou autres spéculations vivrières faisant part du schéma agro-forestière à mettre en place. Ces revenus complémentaires peuvent contribuer à baisser les coûts de subsistance du producteur en diminuant ses dépenses pour la nourriture de sa famille par exemple ou, encore, peuvent contribuer au revenu familial.

Il est impératif que les revenus nets à réaliser par la vente des fèves de cacao y compris les primes de certification disponibles au remboursement du financement couvrent le paiement des commissions et notamment des échéanciers calculés et convenus avec la Coopérative. Ce calendrier figure dans les stipulations convenues entre le financier et Ecookim dans le cadre de la Convention Principale.

C'est Ecookim qui est le mieux positionné pour connaître la capacité de production et de livraison de chaque Coopérative y compris l'état des vergers et leurs rentabilités à réaliser. C'est également Ecookim qui connaît l'état de formation des producteurs par rapport aux bonnes pratiques agricoles y compris les pratiques d'entretien des parcelles. C'est encore Ecookim qui peut déterminer comment appuyer les Coopératives par rapport à l'accès aux intrants. C'est finalement Ecookim qui assure le débouché pour le cacao produit, notamment en assurant la certification et donc des revenus supplémentaires importantes à travers les relations avec ses partenaires acheteurs. En outre, d'importants projets d'assistance technique ont été lancés avec l'aide de ces partenaires.

Sous le schéma, les décaissements se réalisent principalement par paiement direct aux fournisseurs. Pour certains coûts, tels que par exemple les coûts liés à la main d'œuvre ou des règlements aux profits des producteurs participants, les décaissements se font à travers la Coopérative avec des justificatifs à signer entre Coopérative et producteurs. Ecookim est en mesure de



regrouper les différentes positions (intrants, équipements, etc.) et peut donc négocier des conditions préférentielles (coûts et modalités de règlement) avec les différents fournisseurs.

Ce schéma avec Ecookim agissant en tant que prêteur pourrait permettre de développer un schéma prototype, de mettre en place un projet pilote afin de donner des incitations aux institutions financières de la place de participer aux futurs schémas en vue de financer à la longue les Coopératives directement.

En revanche, le Consultant voudrait mentionner certaines préoccupations : C'est Ecookim qui absorbe tous les risques liés au financement. Il pourrait être nécessaire d'envisager une solution pour partager certains de ces risques avec Ecookim. Il faut également considérer que c'est Ecookim qui déjà engage des financements de campagne assez importants pour assurer la continuité des activités commerciales. Tout schéma de financement dans le secteur agro-forestier augmente le niveau d'endettement et a des incidences sur les paramètres de risque pour Ecookim et pourrait entraîner des coûts d'opportunité en termes de financements futurs (conditions de financement, garanties demandées, etc.). Finalement il faut tenir compte de la capacité d'absorber les frais financiers qui sont déjà assez élevés. Dont la question de passer ces charges aux bénéficiaires du schéma.

## 6.4 Hypothèse 4: Participation d'une institution financière locale

### **Option A: Institution financière locale en tant qu'emprunteur du LDN Fund**

Dans ce schéma, une institution financière ivoirienne accorde un financement directement à la coopérative ou au producteur. LDN Fund refinance cette institution financière ivoirienne et accepte donc un risque sur celle-ci. C'est l'institution financière qui absorbe le risque de financement de la coopérative et/ou du producteur.

Un potentiel schéma pourrait être basé sur des contrats commerciaux cadres à établir entre Ecookim et une coopérative par rapport à la fourniture de cacao pendant la durée de financement. Bien entendu, le prix d'achat doit être mis à jour pour chaque campagne (principale et intermédiaire) selon les conditions du marché actuel. Ecookim pourrait s'engager à acheter un minimum de cacao par an de cette coopérative afin de confirmer un débouché identifiable qui sécurise le principe du cash-flow des activités commerciales. Ces recettes de ventes pourront être domiciliés dans le livre de l'institution financière pour sécuriser le service de la dette. Toutefois, le risque de production de cacao (quantité et qualité) existe toujours et des garanties complémentaires seront probablement demandées afin de sécuriser le financement. La coopérative risque de ne pas avoir des actifs acceptables pour l'institution financière.

**A ce stade, le Consultant considère qu'il est peu probable qu'un financement direct au profit d'une coopérative ou moins encore au profit d'un producteur soit possible.** Cet avis est principalement le résultat de l'analyse élaborée en chapitre 3 : Les banques de la place ne s'engagent pas bord champs et financent principalement les activités export au profit des exportateurs. En plus de ce fait, elles manquent de ressources à long terme et devraient d'abord avoir accès à des lignes de refinancement à durée longue. La mise à disposition d'une ligne de refinancement à durée longue serait une condition de départ. En plus de la question des ressources disponibles,

ces banques auraient besoin de l'appui technique afin de raffiner leurs capacités d'analyse et de structuration dans la mise en place et dans le suivi d'un tel schéma de financement.

Afin de structurer un tel schéma, le Consultant a approché des Banques afin de recueillir leurs intérêts à participer à un tel schéma. De prime abord, elles sont intéressées et souhaite jouer pleinement ce rôle afin de permettre la liquidité du schéma sur les aspects directs dans la ligne du fonds, mais également sur certains aspects (crédit à la consommation : scolaire-événements sociaux) qui pourraient être identifiés et faire partie d'un accord de financement afin de contribuer à la performance globale du schéma.

Dans le but de pouvoir structurer le financement au profit d'Ecookim et/ou des Coopératives, il convient d'analyser le fonds comme un guichet de refinancement pour une ou plusieurs Institutions financières sous conditions. Ce schéma pourrait permettre de mobiliser certaines Institutions financières pour aborder ce type de financement avec beaucoup plus d'intérêt.

Ce schéma sera accompagné de conditions tant pour les Institutions financières que pour Ecookim et/ou les Coopératives.

A l'effet de susciter l'intérêt des Institutions financières pour ce schéma, le Consultant a approché deux Institutions qui ont manifesté un intérêt dans le cas d'une sollicitation. Elles ont communiqué leur accord de principe, et l'une d'elles (BOA : Banque Ouest Africaine, filiale du Groupe marocain (BMCE)) a échangé avec le Responsable des projets et le Responsable financier d'Ecookim.

Il convient de noter que tout schéma qui ferait intervenir une Institution financière aurait besoin d'un KYC sur Ecookim et les Coopératives. Aussi une due diligence serait conduite sur les états financiers des entités citées plus haut.

Dans ce contexte, Ecookim devrait prendre toutes les dispositions afin de mettre à niveau les informations liées au KYC et à la due diligence, et surtout préparer ses équipes afin de les rendre opérationnelles pour ce type d'informations à transmettre.

Le Consultant, au regard de l'expérience de son équipe pourrait contribuer à la préparation de ces points (KYC et due diligence) et à la structuration du dossier de financement.

### **Option B: Un schéma de partage de risque Ecookim – institution financière (les deux emprunteurs du fonds LDN)**

Dans ce schéma, il s'agit d'une solution mixte. L'institution financière finance directement une coopérative agissant comme emprunteur. L'institution financière accepte le risque sur la coopérative et demande à Ecookim de partager un certain pourcentage du risque. En cas de défaut, le montant non-remboursé par la coopérative est constaté et Ecookim est engagé à rembourser selon le pourcentage du risque convenu. Cette solution pourrait rassurer davantage l'institution financière sur le fait qu'Ecookim est confortable avec le risque de la coopérative et est disposé à partager ce risque.

Le Consultant propose cette solution comme modèle à développer avec une institution financière de la place. Comme évoqué plus haut, il serait opportun de développer un projet pilote avec Ecookim comme prêteur au début. Dès mise en place du schéma, une banque locale devrait

être utilisée pour les mouvements (décaissement et encaissement à réaliser) afin de mieux comprendre les transactions commerciales et les cash-flows associés. Sur le long terme, l'engagement d'Ecookim comme « champion » de cette chaîne de valeur est essentiel et le fait qu'Ecookim partage le risque avec la banque locale contribue à rassurer cette dernière.

## 6.5 Résumé

Les coopératives membres d'Ecookim sont légalement constituées, mais sont administrées avec très peu de ressources et une gestion qui reste à améliorer à plusieurs niveaux:

- Collecte des cotisations et parts sociales;
- Contrôle des coûts liés aux activités de pré-collecte et de collecte;
- Planification des activités et projections financières;
- Gestion des différentes primes encaissées.

La performance des coopératives n'est pas encore optimale. Pour la rendre optimale, Ecookim doit mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement nécessaires dans le but ultime de transformer les Coopératives en véritables entreprises avec la gouvernance requise, les documents administratifs, comptables et financiers compatibles avec les normes. Cela réconforterait les institutions financières lors de l'analyse du financement des coopératives.

**Ecookim assume un rôle de catalyseur et son engagement rassure davantage les institutions financières. Dans cette perspective, l'hypothèse 2 (Coopérative et Ecookim agissant en tant que co-emprunteur) pourrait être la structuration financière appropriée. Eventuellement l'hypothèse 4-B comprenant une participation en risque par Ecookim se présente aussi comme option.**

**Finalement, il convient de tirer l'attention à la question de la trésorerie : Au cas où LDN Fund donne préférence aux options de coopération avec une institution financière ivoirienne, celle-ci pourrait exprimer un besoin de ressources à long terme. Pour rappel, tout schéma financier en domaine agro-forestière comprend des durées longues. Comme détaillé en Section 3, les durées de financement en Côte d'Ivoire dépasse rarement les 5 ans. Entre autres explications, cela est principalement dû à la disponibilité des fonds bancaires contre une réglementation bancaire qui limite les périodes de financement. Dans ce cas, LDN Fund devrait considérer la mise à disposition des lignes de refinancement.**

## 7 IDENTIFICATION DU PORTEUR DU CREDIT

---

Quel que soit le schéma de financement choisi, il existe trois groupes d'emprunteurs potentiels (porteurs du crédit) : les producteurs, les coopératives et Ecookim.

### **Producteurs**

Si LDN Fund et Ecookim choisissent de mettre en œuvre un système de financement incluant des bénéficiaires directs au niveau de l'exploitation, certains critères d'éligibilité doivent être

appliqués afin d'atteindre les objectifs de financement. Ils devraient être utilisés pour sélectionner les bénéficiaires de ce programme de financement. Ceux-ci sont:

- la superficie exploitée
- Age de l'exploitation
- Impact des maladies (Taux de mortalité des plantes - Swollen Shoot)
- Rendement-Revenu net
- Durabilité (Programme de certification-Agroforesterie)

Sur la base de ces critères, nous structurons les producteurs en fonction de leur revenu net (critère principal de choix du schéma de financement) et d'autres caractéristiques comme suit et préconisons un financement ciblé pour l'utilisation des recettes dans le tableau suivant. Le tableau indique la destination du financement dont seront bénéficiaires les producteurs (colonne : Renforcement de capacité). La colonne période de grâce ou différé, indique en cas de financement si un délai doit être accordé au producteur avant de commencer à rembourser les services du financement. Car ne disposant assez de ressources (revenu net > 1.7 millions soit 2 591.5 EUR (revenu de référence)

**Tableau 11 : Structuration en 8 catégories de producteurs**

Superficie	Age	Maladies avec taux de mortalité	Rendement	Revenu net	Utilisation du produit	Période de grâce (Différé)
< 5 ha	< 25 ans	Oui	Fort	>= 1,7 millions	Replanting-Entretien-Matériel et outillage-Agroforesterie	pas nécessaire
< 5 ha	> 25 ans	Oui	Fort	>= 1,7 millions		
>= 5 ha	< 25 ans	Oui	Fort	>= 1,7 millions		
>= 5 ha	> 25 ans	Oui	Fort	>= 1,7 millions		
< 5 ha	< 25 ans	Oui	Faible	< 1,7 millions	Création de nouveau champ-Replanting-Matériel et outillage-Agroforesterie	nécessaire
< 5 ha	> 25 ans	Oui	Faible	< 1,7 millions	Replanting-Entretien-Matériel et outillage-Agroforesterie	nécessaire
>= 5 ha	< 25 ans	Oui	Faible	< 1,7 millions	Replanting-Entretien-Matériel et outillage-Agroforesterie	nécessaire
>= 5 ha	> 25 ans	Oui	Faible	< 1,7 millions	Replanting-Entretien-Matériel et outillage-Agroforesterie	nécessaire

Source : UNIQUE 2021

### Coopératives

En ce qui concerne les Coopératives, elles n'ont jamais bénéficié de crédit mais présentent des profils qui pourraient intéresser des Institutions financières, à la condition qu'une véritable due diligence soit réalisée. Elle devrait permettre d'analyser la situation des Coopératives prises individuellement afin de renforcer leur capacité et de leur rendre éligible au crédit.

Nous constatons que les Coopératives pourraient constituer de potentiels emprunteurs avec une capacité de remboursement certaine. Les risques étant identifiés, il conviendrait de le mitiger à travers les recommandations indiquées au niveau des producteurs.

Le tableau ci-dessous nous montre les possibles schémas de financement afin d'adresser les besoins des producteurs et des Coopératives. Il convient de noter que les Coopératives pourraient être positionnées comme potentielles bénéficiaires directs et indirects des financements comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Schémas de financement possibles pour Coopératives et ses producteurs**

Types de crédits		Objets du crédit	Utilité du crédit
Pour la Coopérative	Fonds de roulement	Achats d'intrants agricoles	Disposer des intrants de qualité à moindre coût par la mutualisation des achats-Renforcer la capacité de production des producteurs
	Investissement	Acquisitions matériel de transport-Construction magasin de stockage-Mécanisation	Disposer d'une chaîne logistique pour la précollecte, la collecte et la livraison sur Abidjan ou San-Pedro-Stocker les fèves dans les conditions recommandées-Réduire la pénibilité du travail
Pour le compte des producteurs	Exploitation	Entretien de l'exploitations-Petit matériel et outillage-Coût d'entretien avant production nouvelle exploitation et arbres	Supporter les coûts de productions actuels et futurs-Assurer le traitement des vergers de cacao et des arbres
	Investissement	Plants de cacao-Plants d'arbres-Mise en place de Centres Ruraux de Services (CRS)	Disposer de matériel végétal sélectionnés et à haut rendement-Réaliser les prestations de services et le monitoring des activités

Source : UNIQUE 2021

### Ecookim

La sélection des porteurs se fera sur la base de leurs capacités de remboursement et d'emprunt en termes de montant et de durée. Sur cette base, le Consultant, se basant sur l'historique de chaque potentiel porteur, constate qu'Ecookim présente le meilleur profil. En effet, chaque année, et ce depuis plus de 5 ans, Ecookim bénéficie d'un appui financier de sa Banque locale (SIB : Société Ivoirienne de Banque du Groupe marocain Atijari Wafa), de ses partenaires commerciaux et de ses partenaires financiers internationaux (Bailleurs et Fonds).

**Au total, le Consultant note qu'il serait contre-productif d'envisager des financements directs des Coopératives et des producteurs sans associer Ecookim. Pour le Consultant, un tel schéma ne serait pas viable. Pour un modèle analytique de sélection des bénéficiaires et un modèle pour calibrer les montants des prêts, veuillez-vous référer aux annexes 4 et 5.**

## 8 MONTANT EVENTUEL DU PRET

---

Compte tenu des données et des analyses réalisées, il devient difficile pour le Consultant de se prononcer sur un montant éventuel du prêt pour un éventuel programme de financement à lancer par le LDN Fund. Comme indiqué précédemment, les partenaires impliqués devront prendre des décisions sur la base des constats et recommandation présentés dans ce rapport :

- Au niveau des exploitations, seuls 33% des agriculteurs de l'échantillon atteignent un niveau de revenu net annuel qui leur permet de bénéficier d'un financement externe (seuil équivalent d'environ 2 500 EUR). A noter que les calculs effectués tiennent compte des revenus supplémentaires provenant des cultures commerciales.
- Nous ne pouvons pas supposer que 33% de l'ensemble des agriculteurs d'Ecoookim atteignent ce niveau de revenu net.
- Les consultants de ReNature ont calculé le barème des coûts relatif à un rajeunissement ou rétablissement des plantations existantes dans le cadre de programmes agroforestiers (voir leur rapport). A noter que ce barème tient compte des matières végétales. Les coûts liés à la main-d'œuvre pour la préparation et l'entretien des parcelles et à la récolte, ainsi que les coûts pour payer les outils de travail et les intrants agricoles n'ayant pas pris en compte.
- Sur les 15 coopératives analysées, cinq semblent prometteuses en tant qu'emprunteurs directs ou conjointes, si elles bénéficient d'un renforcement des capacités en gestion financière.
- Les besoins de financement au niveau des coopératives sont détaillés dans le chapitre 4.3 sans être spécifiquement chiffrés.
- En vue de pouvoir mettre en place un montant de prêt commercialement viable pour le bailleur tout en assurant une viabilité et durabilité de l'éventuel schéma de financement, le Consultant recommande fortement de prévoir une deuxième tranche avec Ecoookim comme emprunteur direct. Cette tranche devrait couvrir des besoins de financement au profit d'Ecoookim.

## 9 RECOMMANDATIONS

---

### 9.1 Pour Ecoookim

L'analyse des informations disponibles fait ressortir les points d'améliorations pour lesquels le Consultant formule les pistes de solutions suivantes :

- **Gestion foncière:** Mettre tout en œuvre en s'appuyant sur les mécanismes mis en place par l'Etat ivoirien afin de trouver un schéma de financement pour couvrir les charges liées à l'obtention du certificat foncier pour les producteurs.
- **Intrants:** Mettre en place une synergie avec un partenaire leader dans la production du compost bio en utilisant les sous-produits du cacao (cabosse, etc.) afin d'améliorer le taux d'utilisation du compost dans la production tout en réduisant ce poste de charge dans le coût de production.
- **Mesure des superficies exploitées et en production**

- Développer d'avantage les mesures exactes des parcelles de producteurs afin d'obtenir des données fiables par rapport à leur capacité de production et par rapport aux rendements effectivement réalisés.
- Il convient également de mesurer les superficies plantées, mais pas encore en production afin de permettre des projections de rendements et de revenus pour les producteurs et les Coopératives, et surtout les projections en agroforesterie.
- **Densité, l'âge des plants et qualité des plants:** Ecookim, devra mettre à jour les données sur la densité des exploitations et l'âge des plants, afin de permettre de chiffrer les besoins réels en intrants, en main d'œuvre etc. Cette mise à jour permettra également de planifier la régénération des vergers et les compléments de planting réaliser afin de respecter la densité admise par hectare (1 380 pieds).
- **Logistique**
  - Ecookim, devra organiser la chaîne logistique si possible en synergie avec un prestataire pour les Coopératives qui ne disposent pas suffisamment de matériels de transport pour la pré-collecte, la collecte et le transport vers le port.
  - Ecookim pourra, en accord avec des Institutions financières, organiser la construction de magasins de stockage de qualité afin d'améliorer les conditions de stockage du cacao dans les sections et au siège des Coopératives.
- **Diversification des revenus:** Ecookim devra mettre en place des programmes d'amélioration des revenus des producteurs à travers des activités à fort potentiel. La réalisation d'un tel programme permettra aux producteurs de disposer de revenus afin de faire face au budget familial et aux différents besoins sociaux. A terme, les producteurs pourront dégager de l'épargne et se prendre en charge en assurant leur indépendance vis-à-vis des usuriers. Dans ce contexte, ils pourront livrer plus de cacao à la Coopérative.
- **Education financière et finance responsable:** Ecookim, dans la perspective de préparer les producteurs à la bancarisation et au financement, devra mettre en place des programmes d'éducation financière et de finance responsable. Ces programmes permettront de donner une culture de gestion vis-à-vis des différents besoins et de les hiérarchiser, et surtout d'adopter le comportement adéquat en cas de crédit obtenu.

## 9.2 Pour IDH (LDN TAF)

Dans un processus de financement, il est nécessaire que toutes les parties prenantes partagent la même compréhension et que les engagements soient respectés conjointement. A l'effet de permettre la bonne conduite des activités, le Consultant suggère l'identification et la mise en œuvre des partenariats techniques dans divers domaines comme suit :

- Appuis techniques pour renforcer auprès des producteurs la compréhension des calculs économiques et financiers afin de pouvoir assumer la gestion des revenus et le remboursement du crédit (éducation financière et finance responsable) ;
- Appui technique à la valorisation des cabosses et des autres sous-produits du cacao ;
- Appui technique pour la structuration de la diversification des autres activités génératrices de revenus ;

- Appui technique pour le dénombrement des pieds de cacao, pour l'analyse de la productivité selon l'âge des vergers à court terme, moyen terme et long terme ;
- Appui technique pour le diagnostic organisationnel et financier des coopératives avec un business plan sur 3 ou 5 ans ;
- Appui technique pour la mise en place des centres de services ruraux;
- Analyser la possibilité de trouver un appui pour le foncier rural.

### 9.3 Pour LDN Fund

L'enjeu pour Ecookim étant d'avoir accès à des financements à des coûts mesurés et supportable, et aussi de se dégager des financements des clients afin de faire jouer pleinement son pouvoir de négociation vis-à-vis de ces derniers.

A cet effet, le Consultant suggère :

- De mettre à la disposition des lignes de refinancement à des taux négociés et à durée longue au profit des banques commerciales, afin de permettre à ces Institutions de mettre en place des lignes à des taux bonifiés à Ecookim et/ou à ses Coopératives membres. Ces lignes permettront de couvrir les besoins d'Ecookim et/ou des Coopératives.
- Analyser la possibilité de mettre en place un mécanisme de garantie afin de réduire les risques auxquelles Ecookim et/ou les Coopératives sont exposés dans un schéma de prêt direct par LDN Fund et/ou par une Banque commerciale.
- Dans un premier temps, garantir un financement attractif du statu quo afin que plus d'un tiers des producteurs de cacao puissent opérer de manière rentable. Cet objectif peut être atteint grâce à un financement à court terme abordable au niveau de l'exploitation pour l'utilisation des produits tels que les intrants et les outils.
- Dans un deuxième temps, une fois que les agriculteurs ont atteint la rentabilité de manière réaliste, évoluez vers un financement à plus long terme qui permet la transformation des systèmes agricoles. Les agriculteurs qui ne sont pas rentables pour le moment ont besoin de recevoir des types de soutien financier sans crédit et non commercial pour atteindre la rentabilité et éventuellement améliorer leurs pratiques agricoles.



## 10 ANNEXES

---

### Annexe 1 - Documents consultés et Cooperatives visités

Liste des documents

**BCEAO**, Annuaire des banques et établissements financiers de l'UEMOA, 2018

**BCEAO**, Annuaire statistique de la BCEAO, 2018

**BCEAO**, Bulletin de statistiques monétaires et financières de l'UEOMA, Février 2018

**BCEAO**, Rapport sur les conditions des banques dans l'UEOMA, 2019

Liste des coopératives

<i>Coopératives</i>		<i>Localité</i>	<i>Coopératives</i>		<i>Localité</i>
1	<i>CAUD</i>	<i>Divo</i>	8	<i>LE ROCHER</i>	<i>Sinfra</i>
2	<i>FG</i>	<i>Gagnoa</i>	9	<i>SCOPRAZA</i>	<i>Issia</i>
3	<i>ECOJAD</i>	<i>Daloa</i>	10	<i>DAPEDI</i>	<i>Meagui</i>
4	<i>KAPATCHIVA</i>	<i>Daloa</i>	11	<i>CNIBO</i>	<i>Soubré</i>
5	<i>CAPEDIG</i>	<i>Dibobli</i>	12	<i>SOCAPED</i>	<i>Odiene</i>
6	<i>COOPAPIG</i>	<i>Bangolo</i>	13	<i>SOCACIB</i>	<i>Soubré</i>
7	<i>COOPASID</i>	<i>Duekoué</i>	14	<i>CAVA</i>	<i>Vavoua</i>
			15	<i>CNB</i>	<i>Blolequin</i>

## Annexe 2 – Analyse des capacités niveau cooperatives

<i>Points clés</i>	<i>Informations collectées</i>	<i>Décryptage/Interprétation/Constats</i>	<i>Proposition de piste d'amélioration</i>
<i>Gouvernance</i>	<b>Administratif</b> : L'ensemble des Coopératives ont leurs documents administratifs complets selon la réglementation OHADA.	Chaque Coopérative est une personnalité juridique qui peut valablement contracter et poser des actes commerciaux en toute responsabilité vis-à-vis de tiers publics et privés.	
	<b>Organes de gestion</b> : Tous les organes sont constitués et fonctionnement	60 % des Coopératives sont dirigées par des producteurs qui sont de bonne volonté, mais ne peuvent mener les actions dont la finalité devrait permettre aux Coopératives d'être plus performants. C'est le cas également des Directeurs, Comptables, etc. Les Conseils de surveillance sont pour la plus part de forme. Ils ne sont pas opérationnels.	Ecookim, doit profiler les différents organes et mettre en place un programme de renforcement de capacité. Pour les Coopératives d'une certaine taille, mettre en pratique le principe d'administrateurs indépendant qui maîtrise la gestion et le contrôle. Ecookim, comme toute faitière, doit mettre en place un Département support en ressources humaines pour le personnel technique : Directeur, Comptable. Ce Département aura en charge le renforcement des capacités, le recrutement et la mise à disposition du personnel technique aux Coopératives.
	<b>Gestion des données comptables et financière</b> : <b>Pour</b> 30 %, la comptabilité est tenue par un Cabinet Comptable. Les 70%, tiennent elle-même leurs comptabilités par le comptable de la Coopérative. Elles exploitent le logiciel comptable SARI.	La comptabilité des Coopératives ne respecte pas toujours l'ensemble des principes comptables. Les immobilisations ne sont pas traitées convenablement, de même que certaines charges d'exploitation. Les charges liées aux provisions et aux amortissements ne sont pas traitées selon les règles admises.	Ecookim, doit mettre en place une charte des comptes et renforcer les capacités des Comptables. Comme toute faitières, Ecookim doit mettre en place un service support afin de réaliser des contrôles au moins une fois par an, juste après la campagne afin de régulariser certaines écritures comptables et intégrer toutes les opérations dans la comptabilité, afin de ne mettre être mis devant le fait accompli lors de l'établissement des bilans pour satisfaire à la condition d'organiser les AG

Points clés	Informations collectées	Décryptage/Interprétation/Constats	Proposition de piste d'amélioration
Esprit d'appartenance	<b>Paiement droit d'adhésion</b> : Le taux de paiement est de 60 %	Entre 30 et 35 % des producteurs ne sont pas à jour de leur paiement	Ecookim, doit en accord avec les Coopératives et les producteurs, fixer une date butoir pour la mise à jour des paiements, et analyser les mesures qui pourraient être prises vis-à-vis de ceux qui ne seraient pas à jour. Normalement, le producteur qui n'est pas à jour ne peut bénéficier des services de la Coopératives.  Pour les nouveaux adhérents exiger le paiement intégral des droits d'adhésion à la fin de la première campagne suite à leur adhésion.
	<b>Paiement des parts sociales</b> : Le taux de paiement est de 65 %		
	Le taux de livraison est compris entre 65 et 70 % des producteurs (faire une analyse plus approfondie)	Au moins 30 % des producteurs ne livre pas l'intégralité de leur production. Et entre 5 et 15 % ne livre pas leur production à la Coopérative.	Ecookim, doit profiler les producteurs concerner et analyser leur profil afin de comprendre les raisons profondes qui pourraient justifier cet état de faits, et mettre en place des schémas qui pourraient contribuer à encourager les producteurs concerner à livrer leur production.
Activités de production	L'âge moyen des plantations est supérieur à 15 ans. Des vergers ont plus de 30 ans (à confirmer lors des enquêtes avec les producteurs)	Impact financement et la durée. Critère de sélection sur l'âge des plantations. Fait ressortir son impact/le financement	
	<b>Intrants</b> : Le taux est de 35 % pour le compost et de 65 % pour le chimique. Ceux qui sont dans des programmes de certification et avec des chocolatiers migrent vers le bio en produisant eux même leur compost. Ecookim centralise les achats et les livraisons des intrants chimiques.	Les intrants chimiques dominant encore en termes de pourcentage d'utilisation. Le compost connaît un certain niveau d'utilisation, mais la contrainte de fabrication se pose comme un facteur limitant.	Au regard de la disponibilité de la matière première pour la fabrication du compost, Ecookim doit s'approcher d'une structure spécialisée qui aura en charge la production sous conditions et le mettre à la disposition des producteurs à prix très négociés.
	<b>Entretien des exploitations</b> : les producteurs s'organisent en groupement d'entraide pour la réalisation des travaux. Ils ont très peu recours à des prestataires.	Très bonne pratique qui permet de minimiser les coûts.	Ecookim, devra analyser la possibilité d'améliorer cette pratique afin de l'optimiser pour une meilleure réalisation des travaux.
	<b>Formateurs relais</b> : Les Coopératives à 80% ont des formateurs relais qui sont formés par les structures d'appuis techniques et Ecookim. Les producteurs selon le programme convenu, sur les techniques agricoles et les bonnes pratiques. Ils font également le suivi des activités agricoles. Les Coopératives qui n'en ont pas, font recours aux formateurs d'Ecookim.	Très bonne présence des formateurs relais. Leurs interventions sont très appréciées par les producteurs.	Ecookim, devra analyser la possibilité d'étendre leurs interventions afin de collecter sous forme de base de données un ensemble d'informations clés nécessaires au suivi et au monitoring des activités agricoles.

Points clés	Informations collectées	Décryptage/Interprétation/Constats	Proposition de piste d'amélioration
<i>Activités de récolte et post-récolte</i>	<b>Cueillette</b> : Elle est assurée dans 95% des cas par les groupements d'entraide composé par les producteurs eux même.	Très bonne pratique qui permet de minimiser les coûts.	Ecookim, devra analyser la possibilité d'améliorer cette pratique afin de l'optimiser pour une meilleure réalisation des travaux.
	<b>Cabossage</b> : Il est assuré dans 95% des cas par les groupements d'entraide composé par les producteurs eux même.		
	<b>Séchage</b> : Il assuré par le producteur dans des conditions qui ne respectes pas sur tous les points les exigences en la matière. Certains font le séchage sur des bâches, sur des surfaces non recommandées (dalle, etc.)	Les conditions de séchage détériorent souvent la qualité du cacao. Ce qui entraine des pertes pour certains producteurs et par conséquent réduit leurs revenus.	Ecookim, doit analyser l'impact de la qualité de séchage sur les revenus et améliorer les conditions de séchage.
	<b>Pré collecte</b> : Elle est assurée par la Coopérative par les véhicules de petit calibre (tricycle, etc.) lui appartenant (90% des cas), et par des locations ponctuelles.	Les moyens logistiques disponibles permettent de réaliser les activités de pré collecte et de collecte. Cependant, une amélioration pourrait être apporté afin d'optimiser ces activités par des économies d'échelles et l'efficience.	Ecookim, doit mettre en place une organisation afin d'assurer une meilleure prise en charge de ces activités qui sont le plus souvent sources de coûts visibles et de coûts cachés. Cela pourrait se faire à travers le renforcement de capacité des Coopératives et l'intervention ponctuelle d'un partenaire technique à cet effet.
	<b>Collecte</b> : Elle est assurée par la Coopérative par les véhicules de moyen calibre (camionnettes de 3.5 à 5 tonnes) lui appartenant (90% des cas), et par des locations ponctuelles.		
<i>Commercialisation du cacao</i>	<b>Convoyage à Abidjan ou à San-Pedro</b> : Elle est assurée par la Coopérative par les véhicules de gros calibre (camion de 30 tonnes) lui appartenant (5% des cas), et par des locations ponctuelles.	Cet aspect n'est pour l'instant pas maîtrisé par les Coopératives, qui reste à 95 % dépendantes des prestataires qui souvent font défaut : régularité, respect des délais, etc.	Ecookim devrait user de sa position de faitière pour contacter avec des prestataires sous conditions. Cette contractualisation permettra de réaliser des économies d'échelles et pourrait réduire le coût associés, tout en assurant la performance de la chaine transport.

Points clés	Informations collectées	Décryptage/Interprétation/Constats	Proposition de piste d'amélioration
<b>Superficie exploitée</b>	<p><b>Superficie totale exploitée : 60 250 ha</b></p> <p><b>Superficie géo-localisée : 60 250 ha</b></p> <p><b>Superficie plantée et non productive : non disponible</b></p>	Aucune information disponible auprès des Coopératives portant sur les superficies exploitées mais non productives. Seules les superficies en production ont été géo-localisées.	Ecookim, devra mettre un point d'honneur sur la géo-localisation des exploitations non productives et dresser leurs profils afin de permettre l'élaboration de projection à court, moyen et long terme, et de planifier les mesures d'accompagnements.
<b>Production estimée</b>	<p><b>Production moyenne à l'hectare : 500 (productivité estimée 550 tonnes/ha)</b></p> <p><b>Production potentielle : 30 125 tonnes</b></p> <p><b>Production commercialisée : 21 567 tonnes</b></p>	<p>Un gap de 8 558 tonnes, soit 39.68 % de la production commercialisée. Les 8 558 tonnes, correspondent à manque à gagner de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.745 milliards en termes de chiffre d'affaires pour Ecookim (8 558*905 F)</li> <li>• 685 millions de revenus pour les Coopératives (8 558*80 F)</li> <li>• 45.1 millions en moyenne par Coopératives (685/15 Coopératives)</li> </ul>	Ecookim, doit analyser cette situation et identifier les causes réelles fin de prendre les mesures nécessaires d'endiguement, afin de démontrer aux producteurs que leur bien-être réside dans la fidélité qu'ils traduiront aux Coopératives.
<b>Production moyenne commercialisée par chaque Coopérative</b>	<p><b>Production moyenne vendue des 11 Coopératives : 1 420 tonnes</b></p> <p><b>Production vendue plus élevée : 3 412 tonnes</b></p> <p><b>Production vendue plus faible : 351 tonnes</b></p>	Le constat est que seulement 71.59 % de la production estimée est commercialisés. Les raisons avancées pour expliquer cet état de fait sont multiples : engagement avec des tiers, notamment, qui contraint les producteurs à livrer une partie de leur production ailleurs. D'autres facteurs pourraient être également concernés.	
<b>Revenu des Coopératives</b>	<p><b>80 FCFA/kg</b> : Elle permet aux Coopératives de faire face à toutes les charges associées à leurs activités comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collecte (40 F/kg)</li> <li>▪ Frais généraux (20 F/kg)</li> <li>▪ Marge de la Coopérative (20 F/kg)</li> </ul> <p>NB : les 80 F/kg ne prennent pas en compte les 20 F de prime.</p>	A l'analyse des données à notre disposition, 100 % des Coopératives ne respectent pas les proportions déterminées en fonction des postes de charges et la marge à dégager. Ce qui démontre que les charges ne sont pas encore maîtrisées et/ou les états financiers ne sont pas fiables.	Ecookim, devra faire un audit de l'ensemble des états financiers afin d'analyser de façon générale, et surtout une analyse de la performance des Coopératives membres. Aussi, devra-t-elle mettre en place un ensemble d'indicateurs pertinents afin de surveiller leurs évolutions et anticiper en prenant des mesures en cas réalisation en dessous de la norme admise.

Points clés	Informations collectées	Décryptage/Interprétation/Constats	Proposition de piste d'amélioration
Pro-gramme de certification	<b>Certifications</b> : 100 % des Coopératives interviewé sont dans des programmes de certification. 100 % ont 1 certification, 85 % ont 2 certifications, 60 % ont 3 certifications, 15 % ont 4 certifications. En plus des certifications acquis, 25 % sont en attente d'une certification bio. (Certification : FAIR-TRADE-UTZ-RAINFOREST ALLIANCE-CONVERSION BIO)	Les Coopératives sont certes certifiées dans leur ensemble, mais certaines pratiques pourraient les compromettre si rien n'est fait. Certains producteurs ne respectent pas les bonnes pratiques agricoles et d'autres livrent seulement une partie de leur cacao.	Ecookim doit organiser le suivi et le monitoring des activités liées à la certification et les évaluer à chaque campagne afin d'apporter les améliorations nécessaires. Aussi, devra-t-elle se fixer des objectifs de taux de livraison des producteurs selon les estimations de production et évaluer les Coopératives sur ce critère.
	<b>Prime Coopérative</b> : Les Coopératives perçoivent une prime certification de 20F/kg payée après la campagne  <b>Prime producteurs</b> : Les producteurs perçoivent une prime certification de 20F/kg payée après la campagne	Les primes perçues sont d'un niveau intéressant, mais pourraient être un volume plus élevé au regard des superficies exploitées et des volumes de production associées.	Ecookim devra identifier les schémas qui pourraient améliorer le niveau des primes. Cet objectif pourra être atteint à travers la mise en place de mesures incitatives pour les producteurs : fourniture d'intrants selon besoin, prise en charge de certains besoins sociaux, etc.  En effet, si les volumes augmentent les revenus directs augmenteront, le niveau des primes connaîtront une amélioration notoire pour les producteurs et les Coopératives. Ce qui pourrait fortement contribuer à leur autonomisation
Pro-gramme avec les chocolatiers	<b>Chocolatiers</b> : FERRERO-MARS-TONNYS CHOCOLONELY-VALRHONA	Très bon partenariat qui permet d'améliorer substantiellement les revenus des producteurs. Toutefois Ecookim pourrait négocier davantage auprès des chocolatiers pour des actions de portées hautement sociales.	Ecookim pourrait analyser avec les chocolatiers la possibilité d'améliorer davantage les conditions sociales des producteurs à travers des programmes d'inclusion financière (micro-assurance, éducation financière, etc.). ce genre d'appui devrait à terme permettre à un très grand nombre de producteurs de développer une culture d'épargne, grâce aux économies qui pourraient être faites dans un tel schéma, et avoir un impact sur la bancarisation.
	<b>Prime Coopérative</b> : Les Coopératives perçoivent une prime de 20F/kg payée après la campagne  <b>Prime producteurs</b> : Les producteurs perçoivent une prime de 20F/kg payée après la campagne	Très bonne pratique (prime) d'incitation à la production de qualité et à l'amélioration du taux de livraison du cacao des producteurs aux Coopératives. En dépit de cet état de fait, les producteurs connaissent chaque année les mêmes difficultés en termes de couvertures de leurs besoins sociaux et du budget familial.	Ecookim, devrait analyser comment sur la base de ces primes, de la valeur pourrait être créée au niveau des Coopératives et des producteurs. Cette analyse devra se faire en tenant compte des besoins des producteurs et des risques

Points clés	Informations collectées	Décryptage/Interprétation/Constats	Proposition de piste d'amélioration
Pro-gramme agroforesterie	<b>Type d'essence :</b> Acacia-Akpi-Tek-Djemelina-Assamela-Néré <b>Nombre de producteurs concernés :</b> <b>Superficie concernée :</b>	Bonne technique agricole qui permet l'amélioration de la production par les apports au sol et le couvert végétal qui permet au cacaoyer de bien se développer et de donner des fèves de meilleure qualité. Ecookim a distribué des plants à concurrence de 180 000, il reste encore 930 000 plants, sur la base de 12 pieds à l'hectare (Ecookim c'est 93 000 hectares exploités).	Nous pensons qu'avec le programme de financement objet de cette mission, le gap sera couvert en qualité et en quantité sur une période raisonnable afin de permettre les retombées dans des meilleurs délais. Il faut noter le fort intérêt manifesté par les producteurs pour l'agroforesterie au regard de son impact sur l'environnement et la production de cacao.
	<b>Nombre de plants : 180 000 plants distribués</b>		
Coût de production	<b>1 ha en création : entre 300 000 et 650 000 F CFA</b>	Les montants varient d'une zone à l'autre, et d'un producteur à l'autre les coûts réels ne sont pas les mêmes. Cette disparité pourrait s'expliquer par les intrants utilisés, la gestion de la main d'œuvre, etc.	Ecookim avec l'appui des Coopératives doit harmoniser le coût de production sur la base d'un itinéraire technique harmonisé selon les spécificités par zone. Aussi, Ecookim devrait mettre en place un outil de collecte des données liées aux activités contenues dans l'itinéraire technique afin de suivre et monitorer les coûts et les améliorer afin de réaliser des économies d'échelles.
	<b>1 ha en entretien avant production : 125 000 et 150 000 F CFA</b>		
	<b>1 ha en production : entre 85 000 et 125 000 FCFA</b>		
Logistique	<b>Magasin :</b> 100 % des Coopératives disposent d'un magasin central et des magasins annexes dans les sections. 65 % des magasins centraux appartiennent aux Coopératives et 35 % en location. Ecookim a construit et mis à la disposition de 3 Coopératives sur les 11 des magasins centraux flambant neuf.	85 % des Coopératives font de la location de camions pour le convoyage et 45 % pour la location de camionnettes pour la pré-collecte	Ecookim, doit analyser les activités liées à la logistique et identifier les points d'amélioration qui doivent faire l'objet de structuration et d'acquisition à travers des financements ou la contractualisation avec des partenaires capables d'assumer cette responsabilité vis à vis d'Ecookim, des Coopératives et des producteurs.  Recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un partenariat avec un spécialiste de la logistique avec des véhicules adaptés à l'état des routes et des pistes ;</li> </ul>
	<b>Camion :</b> 10 % disposent de camion de 35 tonnes pour le convoyage des produits sur Abidjan ou San-Pedro		
	<b>Camionnette :</b> 100 % des Coopératives disposent de camionnettes de 3.5 à 5 tonnes pour la collecte du cacao		

	<p><b>Tricycle</b> : 65 % des Coopératives utilisent leurs tricycles pour la pré-collecte du cacao</p> <p><b>Location</b> : 85 % des Coopératives font de la location de camions pour le convoyage et 45 % pour la location de camionnettes pour la pré-collecte</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de ce volet par un crédit auprès d'une Institution financière sous conditions.</li> </ul>
<b>Points clés</b>	<b>Informations collectées</b>	<b>Décryptage/Interprétation/Constats</b>	<b>Proposition de piste d'amélioration</b>
<b>Conflit foncier</b>	<p><b>Proportion</b> : La proportion des conflits financiers est pour l'instant marginale. En effet, bon nombre des producteurs exploitent soit leur terre soit des terres familiales. D'autres sont en location et pour l'instant tout se passe bien.</p>	<p>Les conflits fonciers sont pour l'instant marginaux, mais rien ne dit que dans un horizon très court, ils pourraient connaître des proportions qui pourraient compromettre les activités agricoles. Aussi, serait-il nécessaire que chaque producteur soit en possession de son certificat foncier.</p>	<p>Ecookim, doit mettre en place une cellule de veille sur les conflits fonciers. Aussi, devrait-il mettre en place une équipe projet afin d'accompagner efficacement les producteurs dans leurs démarches d'obtention de leurs certificats fonciers. La possibilité d'être accompagné par les différents partenaires pourra être également analysée.</p> <p>Chaque producteur doit fournir un justificatif du droit d'exploitation des terres pour toute la durée du crédit jusqu'au remboursement intégral. Les justificatifs suivants pourront être demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>titre foncier selon le droit foncier moderne ;</li> <li>certificats émis par le propriétaire foncier selon le droit foncier traditionnel ou procès-verbaux d'entretiens avec les autorités traditionnelles ;</li> <li>contrat d'exploitation signé par le propriétaire, le locataire et l'autorité administrative.</li> </ul> <p>Une sensibilisation doit être menée durant le cycle de financement afin d'accompagner les producteurs dans les démarches d'obtention du titre foncier.</p>
	<p><b>Programme foncier rural</b> : Des campagnes de sensibilisation et des recensements ont été organisés avec le Ministère, le CCC et Ecookim. Le coût est jugé trop élevé par les producteurs, ce qui traduit le manque de dossiers de demande de certificat foncier.</p>		
<b>Besoins sociaux</b>	<p><b>Scolaire</b> : Les Coopératives apportent un appui financier aux producteurs dans la limite de leur possibilité. Les besoins sont satisfaits à moins de .....</p>	<p>Les producteurs ont plus recours à des tiers pour faire face à ces dépenses et en garantie ils donnent</p>	<p>Ecookim, pourrait analyser la possibilité d'un partenariat avec une Institution financière afin de faire face à ces be-</p>



	<b>Autres</b> : A ce niveau les besoins sont multiples : mariages, baptême, équipement, vivres et non vivres, etc. la Coopérative ne peut accompagner convenablement les producteurs.	leurs champs. Cette situation rend davantage vulnérable le producteur et le contraint à ne livrer qu'une partie de sa production.	soins et ainsi limiter le nombre de producteurs qui sont obligés d'avoir recours à des tiers tout en compromettant leur production en termes de livraison à la Coopérative.
<b>Points clés</b>	<b>Informations collectées</b>	<b>Décryptage/Interprétation/Constats</b>	<b>Proposition de piste d'amélioration</b>
<b>Inclusion financière</b>	<b>Bancarisation</b> : Toutes les Coopératives sont bancarisées dans les livres de la SIB	La quasi-totalité des producteurs ne sont pas bancarisés et non jamais bénéficié de crédit. En cas de besoin, ils ont recours à des tiers pour des crédits et mettent leurs champs en garantie.	Ecookim, devra analyser la possibilité d'avoir un partenariat avec une Institution financière pour la prise en charge de ses producteurs.
	<b>Historique crédit</b> : Aucune Coopérative n'a bénéficiée de financement d'une Institution		
	<b>Assurance</b> : A part la Couverture Maladie Universelle à laquelle la plus part des producteurs à souscrits, moins de 1 % Ont une autre assurance.	Les producteurs sont livrés à eux même en termes de couverture en assurance. Ils ont recours à des particuliers pour faire face à leurs dépenses de santé et autres problèmes sociaux : scolaire, perte d'un membre de la famille, etc. et comme garantie, le producteur donne son champ pour le remboursement.	Ecookim doit analyser la possibilité de mettre en place un partenariat avec une compagnie d'assurance afin de négocier les meilleures conditions pour les producteurs. La prise en charge à hauteur d'au moins 70 % des coûts par la compagnie, permettra aux producteurs de ne plus être trop exposés au recours aux tiers pour faire face à ses besoins. Dans un tel cas de figure, il pourra livrer davantage de cacao à la Coopérative.
<b>Appui Ecookim</b>	<b>Revolving</b> : L'ensemble des Coopératives membres reçoivent un appui en fonds de roulement, utilisé en revolving pour la campagne. Le revolving est calibré selon la capacité de la Coopérative. Il se situe entre 2 et 5 chargements (60 à 150 millions FCFA)	Ce mécanisme qui permet aux Coopératives de bénéficier de fonds de roulement. Il soulage les Coopératives dans la mesure des capacités d'Ecookim. Toujours est-il qu'une Coopérative ne peut bénéficier que de ce qui est disponible.	Ecookim doit analyser la situation de certaines Coopératives au regard de leurs ressources et les appuyer pour l'obtention de financement auprès des Institutions financières. Aussi, pourrait-elle encourager les Coopératives à une meilleure gestion de leurs primes afin de constituer un fonds qui pourrait servir comme garantie pour l'obtention de crédit. Dans un tel schéma, Ecookim négocie le complément nécessaire pour la Campagne pour chaque Coopérative.
	<b>Mandat</b> : Ce mécanisme de financement permet à Ecookim de financer les investissements de ses Coopératives membres qui les remboursements au fil de chaque campagne sur la durée convenue.	Ce mécanisme de financement montre que les Coopératives pour l'instant ne peuvent obtenir de financement auprès des Institutions financières. C'est un choix fait par Ecookim dans le but de permettre à l'ensemble de ses Coopératives membres de bénéficier	Ecookim, doit mettre en place en accord avec les Institutions financières un planning de financement par palier de ses Coopératives membres afin de les rendre toutes éligibles et bénéficiaires de financement au bout d'une période donnée.

		de financement. C'est Ecookim qui est met à la disposition des Coopératives les biens concernés grâce aux financements obtenus.	Ce nouveau mécanisme pourrait se réaliser progressivement avec la garantie d'Ecookim. Cette garantie sera remplacée progressivement par celle de la Coopérative et intégralement au bout d'une période donnée.
--	--	---	--

### Annexe 3 : Proportion des postes intrants et main d'œuvre selon niveau de prise en charge des postes de dépenses

#### Prise en compte totale des postes de dépenses par le producteur

Rubriques	Dépenses				%
	Unité	Quantité	PU	Montant	
<b>Intrants</b>					
Achat pesticides	Forfait	1	80 000	80 000	51,28%
Engrais	Forfait	1	20 000	20 000	
<b>Main d'œuvre</b>					
Traitement	Forfait	1	20 000	20 000	48,72%
Entretien des cultures	m <sup>2</sup>	10 000	4	40 000	
Récolte	H/J	15	1 000	15 000	
écabossage et traitement	H/J	20	1 000	20 000	
<b>Total</b>				<b>195 000</b>	

#### Prise en compte partielle des postes de dépenses par le producteur

Rubriques	Dépenses				%
	Unité	Quantité	PU	Montant	
<b>Intrants</b>					
Achat pesticides	Forfait	1	80 000	80 000	67,80%
Engrais	Forfait	1	20 000	20 000	
<b>Main d'œuvre</b>					
Traitement	Forfait	1	20 000	20 000	32,20%
Entretien des cultures	Forfait	1	15 000	15 000	
Récolte	Forfait	1	5 000	5 000	
écabossage et traitement	Forfait	1	7 500	7 500	
<b>Total</b>				<b>147 500</b>	

#### Investissement

Equipements/Investissements	Quantité	P.U(FCFA)	Montant(FCFA)	Nombre d'années d'usage	Amortissement/an
Machettes					
limes					
Haches					
Pioches					
Cordeau(100m)					
Pulvérisateur					
<b>Total investissement</b>					

**Charges d'exploitation**

Exploitation	Dépenses			
	Unité	Quantité	PU	Montant
Achat 1 Hectare				
Défrichage				
Andainage				
Achat 1 380 sachets				
Achat de cabosses cacao				
Mise en place des butes				
Frais arrosage 08 Mois				
Piquetage				
Trouaison				
Transport Pépinières				
Planting				
Nettoyage de la plantation/ an				
Achat engrais				
Achat produits phytos				
Entretien par Produits Phytos (Ration Applicateur)/an				
<b>Total</b>				

**Charges récolte et poste-récolte**

Exploitation	Dépenses			
	Unité	Quantité	PU	Montant
Cueillette/jour/personne				
Ramassage/jour/personne				
Cabossage(restauration/autres charges)				
Défourage(Voyage/Tricycle)/ 700 Kg				
Frais de séchage/jour				
Ramassage & ensachage (lui-meme) ou				
Communication pour informer le Délégué pour la collecte				
<b>Total</b>				

## Annexe 4 : Modèle d'analyse pour la sélection des bénéficiaires

Le schéma capable de conforter les Institutions financières serait d'impartir le financement comme suit :

- Ecookim porte x % du financement ;
- Quelques Coopératives avec Ecookim comme Co-emprunteur portent y %.

Le Consultant, considère comme résultat attendu de calibrage des montants à allouer les impacts suivants :

- Amélioration de la productivité ;
- Amélioration des revenus ;
- Amélioration des conditions et capacité de stockage ;
- Amélioration du volume de livraison ;
- L'impact du swollen shoot sur l'exploitation ;

### Critères de sélection

La grille de critères ci-dessous pourrait être appliquée afin de sélectionner les bénéficiaires des crédits : les producteurs.

<i>Critère pour la réhabilitation/Replanting</i>	<i>Critère pour l'investissement</i>	<i>Critère pour l'entretien</i>	<i>Agroforesterie</i>
<i>Impact swollen shoot</i>	<i>Superficie exploitée</i>		
<i>Age de la plantation</i>	<i>Volume commercialisé</i>		
<i>Productivité</i>			
<i>Densité</i>			

Tableau d'analyse des objets de crédit, des porteurs et des bénéficiaires

<i>Objets crédit</i>	<i>Investissements</i>	<i>Réhabilitation</i>	<i>Entretien</i>	<i>Agroforesterie</i>
<i>Eccokim</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Coopératives/Ecookim</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Producteurs</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

## Annexe 5 : Calibrage des montants

Une fois les porteurs retenus, il convient d'analyser et de chiffrer les besoins comme suit :

- Réhabilitation et replanting :
- Investissements
- Besoin complémentaire d'Ecookim

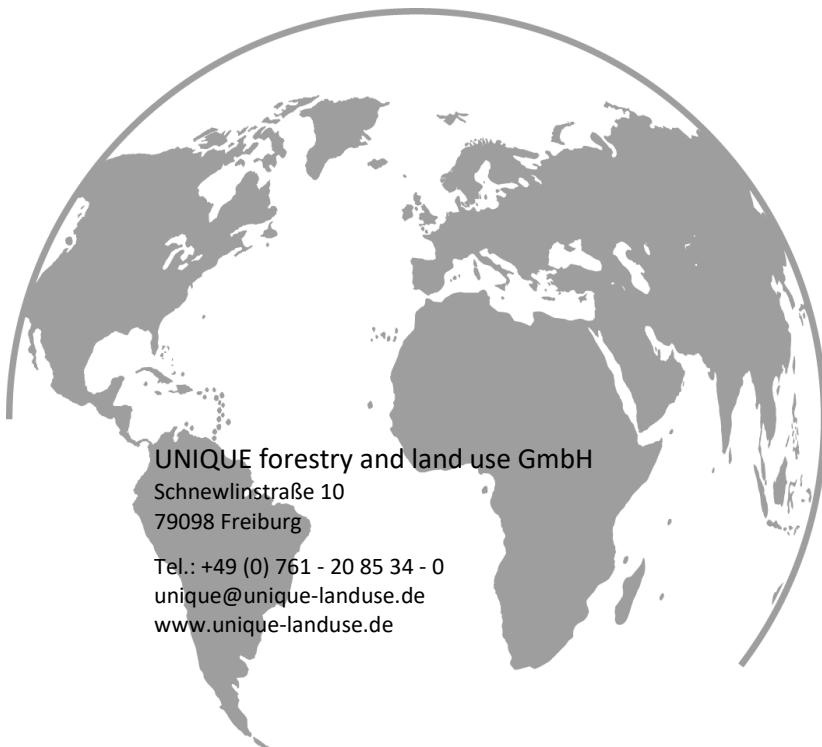
**Tableau d'analyse de la répartition du portefeuille qui sera porté par Ecookim selon les objets :**

<i>Objets crédit</i>		<i>Finance direct Ecookim</i>		
		<i>Enveloppe Ecookim</i>	<i>Enveloppe Coopératives</i>	<i>Envelop</i>
<i>Investissements</i>	<i>Montant</i>			
	<i>%</i>			
<i>Réhabilitation</i>	<i>Montant</i>			
	<i>%</i>			
<i>Entretien</i>	<i>Montant</i>			
	<i>%</i>			
<i>Agroforesterie</i>	<i>Montant</i>			
	<i>%</i>			

**Tableau d'analyse de la répartition du portefeuille qui sera porté par Coopérative/Ecookim selon les objets**

<i>Objets crédit</i>		<i>Financement Coopératives/Ecookim</i>	
		<i>Enveloppe Coopératives</i>	<i>Enveloppe produ</i>
<i>Investissements</i>	<i>Montant</i>		
	<i>%</i>		
<i>Réhabilitation</i>	<i>Montant</i>		
	<i>%</i>		
<i>Entretien</i>	<i>Montant</i>		
	<i>%</i>		
<i>Agroforesterie</i>	<i>Montant</i>		
	<i>%</i>		





UNIQUE forestry and land use GmbH  
Schnewlinstraße 10  
79098 Freiburg

Tel.: +49 (0) 761 - 20 85 34 - 0  
[unique@unique-landuse.de](mailto:unique@unique-landuse.de)  
[www.unique-landuse.de](http://www.unique-landuse.de)